





COMITE DU JURA

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 DECEMBRE 2018



Boulodrome Régional de BANS / MONT SOUS VAUDREY - Siège du Comité départemental 39 FFPJP

SOMMAIRE

- 1) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
- 2) RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL
- 3) ETAT DES LICENCES ANNEE 2018
- 4) RAPPORT COMMISSION SPORTIVE
- 5) RAPPORT COMMISSION CHAMPIONNATS
- 6) CLASSIFICATION DES JOUEURS
- 7) RAPPORT COMMISSION BOULODROME
- 8) RAPPORT COMMISSION DISCIPLINE
- 9) RAPPORT COMMISSION INFORMATIQUE
- 10) RAPPORT COMMISSION ARBITRALE
- 11) RAPPORT COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE
- 12) RAPPORT COMMISION FEMININES
- 13) RAPPORT COMMISSION VETERANS
- 14) RAPPORT COMMISSION CORPORATIVE
- 15) BILAN FINANCIER DU FONCTIONNEMENT DU BOULODROME
- 16) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL
- 17) BILAN COMPTABILITE GENERALE DU CD 39
- 18) RAPPORT CERTIFICATION DES VERICATEURS AUX COMPTES
- 19) **BUDGET PREVISIONNEL 2019**
- 20) COMPTE RENDU DE L'AG

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL

Mesdames, Messieurs,

Après vérification auprès du secrétaire général, 28 clubs sur 30 sont représentés, soit 69 voix.

En présence des membres du CD39, je souhaite la bienvenue à tous les présidents et présidentes de clubs, à la commission électorale et aux vérificateurs aux comptes. Bienvenu également aux nouveaux présidents de club, M Fabrice CRETIN de Bois d'Amont et M. Joël MONNIER pour le club d'Arbois.

Nous avons l'honneur d'accueillir quelques personnalités présentes ou qui nous rejoindront au cours de cette journée parmi lesquelles :

- M. Patrick EBEL, représentant le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
 - M. Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil Départemental,
 - M. Claude AZEMA, Président de la FIPJP,
- M. Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif,
 - M. Bernard FAUVEY, vice-Président du CDMJSEA,
 - M. Jean-Marie MARAUX, Trésorier Général de la FFPJP.
 - Mme Alexandra MONNET-FISTEBERG, présidente du district de la Joux,
 - M. Michel PYDO, Président du district du Haut-Jura,
 - M. Maurice LAJEUNE, ancien secrétaire général du CD39

Je dois vous présenter les excuses de :

- M. Clément PERNOT, président du Conseil Départemental du Jura,
- M. Jacques PELISSARD, maire de Lons le Saunier,
 - M. Joseph CANTARELLI, Président délégué de la FFPJP,
- M. Robert DUTRONC, Président du Comité Régional BFC,
- M. Christian BERTHET, Président du Comité de Haute-Saône,
- M. Joseph ILLANA, Président de la Commission Territoriale de Franche-Comté et du Comité du Territoire de Belfort,
- M. Philippe CATTELET, Président du Comité du Doubs,
- M. Jean RAQUIN, président d'honneur du Comité Départemental de pétanque et jeu provençal du Jura à qui nous souhaitons un prompt rétablissement,
- M. Thomas DEVAUX, Président du Comité Départemental Sport Adapté,
- Docteur Davida RAZAFINDRAKOTO, médecin du CD39,
- M. Denis TROSSAT, Président de Passenans Pétanque représenté par Mme Marie-Claude TRESY,
- M. Jean-Pierre CLEMENT, ancien trésorier du CD39,

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite un prompt rétablissement aux dirigeants et aux joueurs malades, hospitalisés ou en convalescence.

Le Comité Départemental a une pensée particulière à l'attention de tous ceux et celles qui ont nous quittés au cours de l'année 2018. Beaucoup d'entre nous ont perdu un proche, une connaissance, un copain, peut-être même un ami nous laissant à certains moments bien seuls, incrédules et très tristes. La disparition de M. Patrick GALMICHE, annoncée sur le retour du congrès de Mende a surpris autant qu'elle a ému le monde de la pétanque haut-saônoise et franc-comtoise. Celui qui venait de bon cœur à notre assemblée générale était un serviteur, un grand serviteur de la pétanque et savait plus que chacun d'entre nous, l'importance de la jeunesse et la nécessité de mettre en application des actions de pérennisation et de fidélisation des jeunes dans les clubs. Les Jurassiens le savaient car ils étaient nombreux pour l'accompagner au paradis des pétanqueurs en janvier dernier. Quelques mois plus tard, quasiment au même moment, notre fédération nous informait du décès de son Président, M. Michel DESBOIS et la ligue de Franche-Comté subissait avec grande tristesse le décès de M. Jean-Marie TOURNIER.

Ceux et celles qui, parmi vous, ont pu croiser le Président fédéral, doivent se souvenir d'un homme accessible et de grande écoute. Homme de terrain, il avait résolument la volonté de réformer le fonctionnement de la fédération afin d'être plus proche des licenciés. Quant à Jean-Marie TOURNIER, le comité du Doubs ainsi que la Franche-Comté perdaient un dirigeant dévoué qui gérait, entre autres, les différents CRC.

Dans le Jura, l'année 2018 a durement frappé nos pétanqueurs: M. Christian BERNARD, trésorier fondateur du CD39 en 1974, Mmes Henriette MARCHAL, présidente de Sellières et Jeanine BOSCH. MM. Laurent RAPONE, ancien président de la PCHS et arbitre départemental, Thierry PHARION, ancien président et dirigeant emblématique de l'ABJ, Christian BOITET, Gilbert CANET, Jean-Michel BROCARD figure historique du Jura au style atypique, Philippe PASSARD de l'AS JEANRENAUD, Jean-Pierre DELATOUR de Morez, Michel BOILLOT de l'ABJ et tout récemment, Pascal CATALDO de Saint Claude et Michel BIANCHETTI, légende de notre sport, redoutable joueur à la pétanque et au jeu provençal au palmarès des très grands champions.

Pour toutes ces personnes, pour nos proches qui ne sont plus des nôtres, je vous invite à observer quelques instants de recueillement.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale, il est nécessaire que tous les intervenants prennent la parole avec le micro pour faciliter nos échanges et simplifier les prises de notes de notre secrétaire-général.

Au moment du vote, seuls les présidents ou leurs représentants dûment mandatés sont habilités à s'exprimer.

Enfin, je n'ai pas reçu de questions diverses mais dans un souci d'ouverture du débat constructif, j'accepterai vos questions relatives aux différents rapports ou propositions du CD39.

Je déclare cette assemblée générale ouverte et je vous propose de délibérer sur l'ordre du jour établi par le CD39.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Chers amis,

Nous voilà à nouveau réunis après une année 2018 bien remplie. Chacun d'entre nous, dans son club, son district ou au comité départemental a fait vivre notre sport avec enthousiasme. Il est loin le temps de la trêve hivernale qui permettait aux bras plus ou moins affutés une hibernation jusqu'aux prémices du printemps où certains retrouvaient leurs boules avec quelques empreintes de rouille. Je ne sais pas si l'on doit regretter cette époque, toujours est-il qu'elle semble révolue à jamais. Cette année du 11 janvier jusqu'au 20 décembre celui ou celle qui le souhaitait a pu et pourra encore s'adonner à la pétanque ou au jeu provençal. Soyons clairs, cela n'est rendu possible que par votre implication à tous, que par l'investissement de vos bénévoles et votre attachement à notre sport. Une nouvelle fois, soyez tous ici remerciés et félicités ainsi que votre comité directeur respectif et toutes les petites mains qui permettent de faire de grandes choses. Surtout, résistez car les vents sont parfois contraires.

Le premier vent hostile est le conflit d'idées qui aboutit malheureusement trop souvent à une querelle de personnes. La seule vérité est celle qui guide l'intérêt du groupe, du collectif, bref du club. Résistez à ceux et celles qui ne voient à travers leur engagement, qu'un intérêt personnel derrière une ligne faussement collective. Pourquoi vous dire cela? Parce que plusieurs d'entre vous m'ont sollicité et m'ont demandé conseil. J'ai toujours répondu à vos demandes et, sans aucune arrière-pensée, je vous ai soutenu dès lors que votre position était de préserver le bien-être collectif dans le club.

Le deuxième vent hostile est celui des contraintes liées à des dispositions départementales, régionales ou fédérales. Je sais de quoi je parle puisque c'est vous, il y a un an, qui avez accepté une contrainte imposante concernant le prix de la licence. Ce jour-là, devant vous, j'ai pris des engagements et surtout, je me suis promis de ne succomber à aucune tentation facile qui pourrait m'être proposée par le vendeur. Grâce à mes collègues du comité, et plus particulièrement, Jean-Marie MARAUX, mais aussi des précieux interlocuteurs comme Denis TROSSAT, Christian VALET, Vanessa SAILLARD et d'autres encore non issus du monde de la pétanque, nous n'avons pas fait preuve d'amateurisme dans ce dossier comme certains le prétendaient par ailleurs. Le dossier doit trouver son issue très prochainement et je me dois de vous exposer les diverses raisons qui ont retardé son avancement :

- D'abord, la réponse très tardive, trop tardive de la Banque Populaire qui finissait par revenir sur certains de ses engagements en nous demandant des contreparties importantes comme l'apport de 80 000 à 100 000 € ou tout simplement la proposition de prêter à la Communauté de Communes du Val d'Amour et que nous la remboursions, ce qui n'était surtout pas l'intention des élus qui veulent à tout prix vendre afin de récupérer un capital financier pour réaliser un autre investissement.
- Le CD39 a donc fait appel à une autre banque puisque le Crédit Agricole qui avait été sollicité pour la moitié de l'emprunt a énormément tardé à nous donner son accord de principe. En octobre, le CD39 a contacté le Caisse d'Epargne, banque, qui, au bout d'un mois et demi, nous a expliqué qu'elle ne pouvait pas s'engager car le montant de prêt était inhabituel pour une association.
- Immédiatement le CD39 a donc repris contact avec le Crédit Agricole afin de lui demander le montant total du prêt et mercredi soir, nous avons reçu avec surprise la réponse favorable de la banque qui s'engage pour le financement total de l'emprunt.

- Par ailleurs, le CD39 reste très attentif aux travaux qui doivent être réalisés par la Communauté de Communes : 56 000 € de travaux liés à des malfaçons des entreprises qui n'ont toujours pas été effectués.
- Pour être complet, je remercie chaleureusement au nom du CD39 M. Cyrille BRERO du Conseil Départemental pour son aide précieuse (rappelez-vous ici-même l'an dernier) ses conseils avisés et l'amitié qu'il nous porte et qui, bien évidemment, nous touche directement. J'y associe également Claude AZEMA qui a, à plusieurs reprises, bouleversé son agenda pour nous accompagner.

Bref, le Comité départemental devrait conclure ce dossier si important pour notre Pétanque Jurassienne dans le premier trimestre 2019 et nous rencontrerons prochainement les élus de la Communauté de Communes afin de concrétiser l'acquisition du boulodrome régional et préparer les différents actes notariés.

Le temps administratif n'est pas le temps sportif. Mais une chose est sûre, l'augmentation du prix de la licence et les recettes qu'elle a générées représentent une provision qui apparaitra dans le compte rendu financier. En cela, je veux dire que cette somme n'a pas été ponctionnée à d'autres fins que celle qui lui est vouée. C'est évident mais c'est aussi important de le rappeler.

Une nouvelle fois, je vous remercie de votre confiance et je sais aussi que vous avez bien fait passer le message au moment de vos AG. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas eu d'effondrements du nombre de licenciés. J'entends par là qu'on est loin des chiffres dignes d'une catastrophe. Antoine MARTINELLO finira mon propos en vous donnant toutes les données tout à l'heure.

Bien sûr, le CD39 enregistre une perte et elle est toujours regrettable mais même sans cette augmentation, un CD pourrait connaître une diminution de 103 licences sur une année.

Il y a peu, je vous parlais des vents hostiles liés aux contraintes. Continuons sur le sujet. Il est vrai que la fusion avec la Bourgogne n'a pas été un long fleuve tranquille. Il est vrai aussi que nous avons tous compris à un moment donné que nous n'avions plus le choix. Je voudrais rendre hommage au Président du Comité Régional, Robert DUTRONC, qui a su nous rassembler sur des sujets hautement sensibles comme le mode de qualification aux championnats régionaux, les CRC entre autres. Je salue également l'engagement de nos Jurassiens qui siègent au Comité Régional, Jean-Marie et Emilie MARAUX et depuis peu, Michel BOURGEON. Sans oublier mes collègues de la commission territoriale, Antoine MARTINELLO, Michel DEMOUGEOT et Christian VALET. Le travail n'a pas manqué et vous vous êtes tous pleinement investis pour l'intérêt des Jurassiens. Rien n'a été simple, néanmoins, vous verrez tout à l'heure à quel point nous avons limité les contraintes pour les joueurs. Seule la contrainte du déplacement géographique n'a pas été éliminée et c'est vrai que certains qualifiés devront s'armer de courage pour aller conquérir un titre régional.

Dernières contraintes et non des moindres, celles de notre fédération : les tenues constituent un tournant important de notre façon de pratiquer la pétanque. L'objectif des Jeux Olympiques est souhaité par des millions de pétanqueurs, ceci dit, l'enthousiasme populaire ne doit occulter le fait que notre fédération doit aussi se soumettre à des contraintes liées à cette candidature. Le tout c'est d'en discuter en se respectant. Je ne dis pas cela pour vous, chers collègues, mais à certains utilisateurs des réseaux sociaux, tout simplement parce qu'ils ne sont que des consommateurs, tiennent des discours injurieux à l'encontre de tous les dirigeants, et c'est vraiment dommage voire inacceptable.

Maintenant, et heureusement pour nous, la saison 2018 nous a aussi apporté son lot de réjouissances. Tous les régionaux et le national doublette mixte ont connu de belles affluences, preuve d'un savoir-faire qui attire des joueurs et joueuses issus de très nombreux départements, pas seulement limitrophes. Du côté des championnats, 7 titres régionaux de champions seniors et deux quarts de finalistes au championnat de France : en doublette mixte (Stéphanie CHEVANNE et Sébastien JACQUIN) et en triplette cadet (Estelle BOURGEON, Nathan MICHAUD et Alexis PAPIN). Et pour compléter ce chapitre, Estelle BOURGEON et Antonin JOURNOT ont été retenus pour les sélections interzones à Montluçon où ils se sont illustrés. Nous pouvons les applaudir.

Le travail réalisé par les éducateurs des clubs pour fidéliser nos effectifs jeunes est remarquable et il me suffit de rappeler la deuxième édition de la soirée des champions pour en avoir la confirmation. D'ailleurs, le Jura a le pourcentage de jeunes licenciés le plus élevé par rapport au nombre total de licenciés de tous les départements de la nouvelle région : 9.17%. Je vous réitère mes félicitations tout comme aux clubs qui mènent des actions avec le sport adapté. A ce sujet, le CD39 a signé le 10 mars dernier une convention avec le comité régional de sport adapté, unissant encore plus nos deux instances dans la perspective d'organisations communes à plus grande échelle.

Les deux nouveautés 2018 ont connu un vrai succès : le CDC vétérans et le premier championnat de tir de précision ont enregistré un nombre impressionnant de participants. Bravo aux premiers lauréats de ces deux compétitions qui sont les premiers d'une longue liste, je l'espère.

Mais voyez-vous, la meilleure nouvelle nous vient de la commission de discipline puisqu'aucun dossier n'a dû être instruit. C'est un indicateur de l'état d'esprit de nos compétiteurs. Mais cela suppose que tout concours soit organisé avec tous ceux qui contribuent à son déroulement. Et là, le talon d'Achille de notre comité apparait : le manque cruel d'arbitres disponibles.

Ne soyez pas surpris, plusieurs interventions porteront sur ce sujet. Parce que le sujet est grave et qu'il est urgent de traiter le mal. Si nous continuons ainsi, certaines épreuves comme les championnats seront dépourvues d'arbitres, ce qui revient à deux solutions :

- Soit supprimer ces championnats et donc ne pas envoyer d'équipes au championnat de France,
- Soit faire appel aux arbitres des départements voisins avec les frais colossaux qui reviendront aux organisateurs.

Je crois que personne parmi nous n'a intérêt à ce qu'on arrive à de telles situations. Alors, je lance un appel de détresse aux clubs, en particulier, à ceux qui n'ont pas d'arbitres, mais je sollicite aussi les autres car très sincèrement, 2019 sera critique à ce niveau-là. Je suis sûr que vous êtes sensibles à mon propos et je compte sur votre aide précieuse.

Pour être totalement complet, je rends hommage à mes collègues du CD39 qui m'épaulent avec beaucoup d'abnégation et de compétence. J'aurai une pensée particulière pour le Président délégué de la Fédération, M. Joseph CANTARELLI, qui, après accord du Comité Directeur fédéral, a décidé de nous octroyer une compensation financière suite au déboire du CNC féminin.

2019 s'offre à nous, à l'image de notre commission de discipline, je la souhaite paisible, que la vie quotidienne de chacun d'entre vous et tous les composants qui la structurent vous permettent de vivre dans un monde où vous pourrez ressentir de petits bonheurs comme à travers vos passions, à travers le sport et la pratique de la pétanque et du jeu provençal. Les défis sociétaux ne manquent pas à tous les niveaux mais ensemble, ils deviennent réalisables.

Le sport en est une démonstration : les grands défis ne sont réussis que par l'esprit de solidarité et d'entraide. C'est mon vœu le plus cher pour vous, pour les clubs jurassiens et pour le comité du Jura.

Avec un peu d'avance, je vous présente très sincèrement mes meilleurs vœux pour 2019 à vous toutes et tous. Merci de votre attention.

Paulo DE BASTOS

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Président Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à vous tous

Tel un étudiant qui passe un examen, l'angoisse de la feuille blanche me submerge chaque année, au moment de rédiger, pour notre Assemblée Générale, un rapport d'activité, qui n'a pour existence que son nom, puisqu'il doit paradoxalement éviter de retracer l'activité du Comité étant donné que celle-ci sera évoquée à travers le rapport moral du Président et détaillée par chaque Président de commissions.

Indépendamment du rapport qui vous sera présenté par le Président de la commission arbitrale, j'ai pensé mener une réflexion et de l'offrir à votre sagacité, sur le thème de : L'ARBITRAGE : UNE FONCTION EN VOIE DE DESAFFECTION !

Quelque chose me poussait cette année à jouer le rôle de l'observateur, ce rôle un peu ingrat du critique, qui a vu le film, mais pas nécessairement avec le même œil que les acteurs ou le public, et qui risque de rendre compte de la situation d'une manière telle, que spectateurs ou acteurs, contesteront sa vision, ou pire, ne la reconnaîtront même pas. La critique est toujours subjective et l'auteur suspecté d'être blasé et de ne plus vraiment aimer précisément ce qu'il critique. Comme l'a dit Voltaire : « Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.» Donc j'éviterai de vous ennuyer en allant d'emblée à l'essentiel d'une réflexion qui se veut être objective, constructive, mais non exhaustive, pour peu qu'elle provoque une prise de conscience de la situation actuelle de notre dispositif d'arbitrage dans le jura.

Notre département compte 32 arbitres, mais force est de constater que seul un tiers de cet effectif arbitre régulièrement. Qu'est ce qui peut expliquer cette désaffection ?

- Certains d'entre eux ont des mandats électifs qui leurs interdisent d'exercer la fonction d'arbitre. D'autres ne peuvent plus prendre part à l'arbitrage pour des raisons de santé, ou des raisons d'ordre familial. Ce constat n'explique pas tout. L'érosion du nombre d'arbitres, malgré un potentiel de départ satisfaisant est consécutive à plusieurs phénomènes :
 - ➤ Une certaine lassitude à faire respecter des règlements qui changent chaque année. Tout va désormais à la vitesse du numérique, et tout arbitre, pour être performant, équitable, doit se tenir au courant de ces évolutions. 2018 n'est pas terminée que de nouvelles dispositions sont annoncées pour 2019, en particulier sur les tenues, sujet ô combien épineux, délicat à expliquer aux joueurs d'autant que certaines dispositions induisent une suspicion de lobbying.
 - ➤ Un ras le bol pour certains de se faire prendre à partie par des joueurs irascibles. Ces confrontations sont usantes d'autant que la plupart du temps, l'arbitre se retrouve seul à les gérer. Ceci explique le renoncement de quelques uns à exercer, préférant plutôt retrouver une position plus confortable qui est celle de

joueur. C'est ainsi que l'on retrouve dans les championnats des arbitres joueurs qui avaient pourtant annoncé leur indisponibilité à faire partie du corps arbitral ces jours là.

- Autre phénomène plus larvé celui-ci, qui peut expliquer une démission ou une participation en pointillés, c'est l'impossibilité pour l'arbitre de s'affirmer es qualité, ce qui le pousse à ignorer volontairement les fautes qu'il a cependant observées. Etre arbitre, c'est faire passer des messages, des informations, c'est aussi cadrer des joueurs qui enfreignent les règles. L'arbitre doit donc savoir s'affirmer sur le terrain. Mais il faut bien reconnaître que certaines personnes ne sont pas prêtes psychologiquement à affronter des situations conflictuelles. De mon point de vue cet aspect de la personnalité mériterait qu'il soit pris en compte lors de l'examen d'arbitre.
 - ➤ Enfin, suite à l'obligation qui est faîte aux arbitres de 65 ans et plus de devoir passer une visite médicale d'aptitude à la fonction arbitrale, certains, par réaction à cette obligation renoncent à poursuivre, estimant qu'ils sont aptes à décider euxmêmes s'ils peuvent ou non continuer d'arbitrer et profitent de l'opportunité offerte par cette obligation, pour « raccrocher les gants ».

Voici le constat que je fais de l'état actuel de notre pool arbitral. Ce constat est le reflet de la réalité. Attention de ne pas connaître la situation que vit actuellement le département de l'Ain, qui, pour assurer l'arbitrage de ses championnats fait appel à des arbitres extérieurs avec pour conséquence un coût financier non négligeable. Il ne faut jamais perdre de vue que la désaffection des arbitres influe toujours sur la santé d'une discipline.

Si la situation est critique elle n'est pas pour autant irréversible. Il faudrait peu de chose pour qu'elle s'améliore :

- ➤ Avec un engagement plus volontaire et solidaire des arbitres actuels. Ne dit-on pas « qu'un morceau bien partagé ne fait de mal à personne » ?
- Avec le soutien des membres du jury, des Présidents de clubs et même des joueurs lorsque l'arbitre se retrouve dans une situation conflictuelle. Tous ensemble, dirigeants, joueurs et arbitres, devons être soucieux de faire évoluer notre discipline dans un esprit sportif et convivial. Et si toutefois la commission de discipline compétente doit être saisie, je rappelle que les arbitres ont aussi une mission de service public et qu'ils bénéficient également d'une protection juridique, avec de possibles poursuites pénales pour les auteurs d'agression.
- Avec la volonté affichée et effective de chaque club de se mettre en conformité avec l'article 3 du règlement intérieur du CD 39 dont je rappelle ici la teneur : « Chaque club doit posséder en son sein au moins un arbitre officiel ». A cet effet, il peut présenter autant de candidats qu'il le désire aux examens organisés par la Commission d'Arbitrage sous l'égide du Comité Départemental.
- ➤ Enfin, avec la mise en œuvre par le CD 39 d'une politique de formation en faveur des jeunes afin de susciter des vocations. L'arbitrage doit désormais s'ouvrir aux

jeunes, qui peuvent dans un premier temps arbitrer sur les catégories Jeunes, et franchir par la suite les échelons très tôt. Personnellement, je suis prêt à m'investir dans ce projet de formation auprès des jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur et surtout de santé pour 2019.

Le secrétaire général du CD 39 : Michel PERRUSSEL

ETAT DES LICENCES 2018

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours de la saison 2018 le Comité du Jura a enregistré 1569 licences.

Le détail :

1425 licenciés seniors dont 1140 masculins (80%) et 285 féminines (20%) répartis comme suit :

- 615 vétérans (517 masculins et 98 féminines)
- 810 seniors (623 masculins et 187 féminines)

144 licenciés jeunes dont 112 masculins (77.78%) et 32 féminines (22.22%) répartis comme suit :

- 26 juniors (22 masculins et 4 féminines)
- 40 cadets (27 masculins et 13 féminines)
- 52 minimes (39 masculins et 13 féminines)
- 26 benjamins (24 masculins et 2 féminines).

Le total de ces 1569 licences se décompose de 193 nouvelles, 200 avec reprise de carte et 1176 sans reprise de carte.

Comparativement à la saison 2017 qui comptabilisait 1672 licences, on constate une diminution de 103 licenciés seniors et une égalité parfaite de licenciés jeunes soit une baisse globale égale à 6.16%.

Les clubs en diminution d'effectifs : ABJ, Arbois, Arinthod, ASPTT Grand Lons, Bois d'Amont, Champvans, Chatelneuf, Clairvaux, Les Rousses, Moissey, Mont/Vaudrey, Morez, Orgelet, Passenans, PBJ, PCHS, et Saint Claude.

Les clubs en augmentation d'effectifs : Bletterans, Champagnole, Damparis, DPC, Foncine le Haut, AS Jeanrenaud, Moirans, Montmorot, Poligny, Pont de Poitte et Salins.

Les clubs créés en 2018, L'Etoile Jura et Sportivement Pétanque, comptent respectivement 45 et 24 licenciés.

Le District lédonien compte 517 licenciés - 35 par rapport à 2017

Le District de la Joux 457 Idem par rapport à 2017

Le District de la Chaux 379 - 13 par rapport à 2017

Le District du Haut Jura 216 - 55 par rapport à 2017

160 mutations ont été demandées.

140 internes dont 118 payantes et 22 gratuites.

Et 20 externes payantes.

4 mutations internes n'ont pas été officialisées auprès d'un club.

14 mutations externes entrantes ont été établies.

12 duplicatas payants ont été demandés suite à une perte ou une casse de licence.

35 duplicatas gratuits ont été confectionnés en raison d'un dysfonctionnement du logiciel Geslico.

3 corrections d'erreur sont survenues suite à des renseignements erronés.

En 2019 le Comité du Jura comptabilisera 30 clubs affiliés.

Je vous précise que le club de la Pétanque Sellièroise est déclaré en sommeil.

Pour information:

La mise à jour annuelle du serveur Geslico a eu lieu le 9 novembre dernier.

La situation des licences a été arrêtée le 1^{er} octobre afin d'établir les fiches financières par la FFPJP comme chaque année.

A partir de cette date il est possible d'établir de nouvelles licences pour la saison à venir, uniquement pour des personnes n'ayant jamais été licenciées.

Le renouvellement pour les licences 2019 s'effectue après la mise à jour de Geslico.

Chaque club demandeur de licences précisera s'il s'agit de création, renouvellement, mutation.

Une autorisation parentale est nécessaire à la délivrance d'une licence concernant un mineur.

Rappel d'une précision chez les jeunes :

Les juniors paient leur mutation ainsi que les cadets dernière année (réglementation de la FFPJP).

NB: Vous avez l'obligation de remplir le triptyque pour toutes les mutations internes ou externes après une ou plusieurs années sabbatiques. Toutes les mutations externes sont payantes quel que soit le motif.

Note importante:

"Lors de la déclaration de la création d'une association sportive en Préfecture, cette dernière procède automatiquement à son inscription dans le répertoire national des associations, fichier national qui recense l'ensemble des informations sur les associations.

L'inscription au répertoire national des associations donne lieu à une immatriculation sous la forme d'un numéro appelé parfois par l'administration numéro de dossier, composé de la lettre W suivie de 9 chiffres.

Afin de mettre à jour ou compléter la situation administrative des clubs jurassiens, il est demandé à chaque Président de bien vouloir transmettre au CD39 une copie du récépissé fourni par la Préfecture ainsi que les coordonnées des membres de vos Bureaux ou Conseils d'administration."

LE CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est valable pour la pratique du sport en général. Il est obligatoire pour une première demande

PROCEDURE POUR SON RENOUVELLEMENT:

- <u>1) CAS N° 1</u>: Vous pouvez, comme les années précédentes fournir un certificat médical de moins d'un an.
- 2) CAS N°2: Vous n'êtes pas en possession d'un certificat médical de moins de 3 ans :
 - Fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an.
- 3) CAS N°3: Vous êtes en possession d'un certificat médical de moins de 3 ans : Deux possibilités s'offrent à vous :
 - a) Remplir le questionnaire de Santé QS SPORT que vous conservez.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions posées, vous êtes dispensé de devoir fournir un nouveau certificat médical, mais vous devez obligatoirement remplir et fournir le document « ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL » et le remettre à la personne du club chargé des licences. Il sera joint à la demande de licence et conservé par le Comité Départemental tout au long de la saison sportive en cours.

Cette attestation sera renseignée et exigée à chaque renouvellement

Attention : ce document engage la responsabilité de son auteur (licencié ou représentant légal) en cas de problème médical ultérieur lié à une affection non signalée précédemment et empêcherait la prise en charge des soins par l'assurance fédérale.

b) Si vous avez répondu OUI à une seule des questions posées, vous devez fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an.

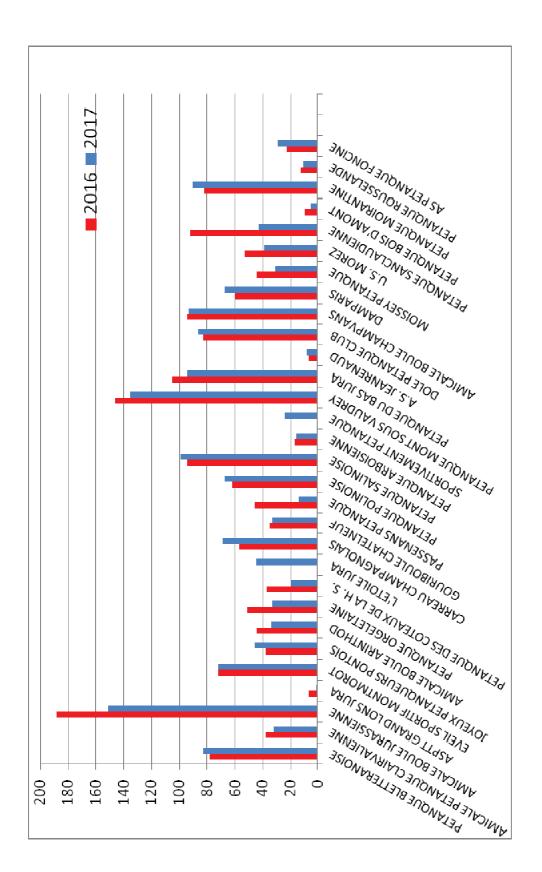
NB : Dès l'instant où un certificat médical de moins d'1 an est présenté lors de la demande de renouvellement de la licence, cela dispense de fournir tout autre document. LE CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS D'1 AN SE SUFFIT A LUI SEUL.

Merci de m'avoir écouté, Bonne saison 2019 à toutes et à tous.

Antoine MARTINELLO
Responsable Licences CD 39

EFFECTIFS DU COMITE	Année 2017	Année 2018	Ecarts
PETANQUE BLETTERANOISE	78	83	+5
AMICALE PETANQUE CLAIRVALIENNE	38	32	-6
AMICALE BOULE JURASSIENNE	188	151	-37
ASPTT GRAND LONS JURA	6	1	-5
EVEIL SPORTIF MONTMOROT	72	72	0
JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	38	46	+8
AMICALE BOULE ARINTHOD	44	34	-10
PETANQUE ORGELETAINE	51	33	-18
PETANQUE DES COTEAUX DE LA H. S.	37	20	-17
L'ETOILE JURA	0	45	
CARREAU CHAMPAGNOLAIS	57	69	+12
GOURIBOULE CHATELNEUF	35	33	-2
PASSENANS PETANQUE	46	14	-32
PETANQUE POLINOISE	62	67	+5
PETANQUE SALINOISE	94	99	+5
PETANQUE ARBOISIENNE	17	16	-1
SPORTIVEMENT PETANQUE	0	24	
PETANQUE MONT SOUS VAUDREY	146	135	-11
PETANQUE DU BAS JURA	105	94	-11
A.S. JEANRENAUD	6	8	+2
DOLE PETANQUE CLUB	83	86	+3
AMICALE BOULE CHAMPVANS	94	93	-1
DAMPARIS	60	67	+7
MOISSEY PETANQUE	44	31	-13
U.S. MOREZ	53	39	-14
PETANQUE SANCLAUDIENNE	92	43	-49
PETANQUE BOIS D'AMONT	9	5	-4
PETANQUE MOIRANTINE	82	90	+8
PETANQUE ROUSSELANDE	12	10	-2
FONCINE LE HAUT	23	29	+6
	1 672	1 569	-103

District Lédonien	552	517	-35
District de la Joux	457	457	=
District de la Chaux	392	379	-13
District du Haut Jura	271	216	-55



1 voix jusqu'à 10, 2 voix jusqu'à 50 + 1 voix par tranche de 50

	CLUBS	nb de licenciés année 2018	nb de voix
0001	PETANQUE BLETTERANOISE	83	3
0002	AMICALE PETANQUE CLAIRVALIENNE	32	2
0004	AMICALE BOULE JURASSIENNE	151	5
0005	ASPTT GRAND LONS JURA	1	1
8000	EVEIL SPORTIF MONTMOROT	72	3
0009	JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	46	2
0010	AMICALE BOULE ARINTHOD	34	2
0015	PETANQUE ORGELETAINE	33	2
0016	PETANQUE DES COTEAUX DE LA H. S.	20	2
0017	L'ETOILE DU JURA	45	2
0020	CARREAU CHAMPAGNOLAIS	69	3
0021	GOURIBOULE CHATELNEUF	33	2
0022	PASSENANS PETANQUE	14	2
0023	PETANQUE POLINOISE	67	3
0024	PETANQUE SALINOISE	99	3
0026	PETANQUE ARBOISIENNE	16	2
0027	SPORTIVEMENT PETANQUE	24	2
0029	PETANQUE MONT SOUS VAUDREY	135	4
0032	PETANQUE DU BAS JURA	94	3
0037	A.S. JEANRENAUD	8	1
0043	DOLE PETANQUE CLUB	86	3
0044	AMICALE BOULE CHAMPVANS	93	3
0045	DAMPARIS	67	3
0046	MOISSEY PETANQUE	31	2
0050	U.S. MOREZ	39	2
0051	PETANQUE SANCLAUDIENNE	43	2
0052	PETANQUE BOIS D'AMONT	5	1
0055	PETANQUE MOIRANTINE	90	3
0057	PETANQUE ROUSSELANDE	10	1
0058	AS PETANQUE FONCINE	29	2

1569	71
------	----

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Présidents de club,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Présidents de club,

En introduction, je voudrais avoir une pensée pour M. Jean-Marie TOURNIER qui était le président de la commission sportive de Franche-Comté et du Doubs.

Comme tous les ans, la saison sportive a été riche en performances. Plusieurs clubs se sont illustrés et parfois, ont porté très haut les couleurs jurassiennes. Tout d'abord, le club de Saint Claude qui a atteint les 16èmes de finale de la Coupe de France 2017-2018 s'inclinant contre Les Canuts. Beau parcours de la Boule de Damparis qui s'incline au 3ème tour régional. Quant à Bletterans et au Carreau Champagnolais, après être sortis de la phase départementale, ils sont battus au 1er tour régional.

Le championnat départemental des clubs 2018 continue à passionner les clubs jurassiens. Il a réuni 79 équipes réparties de la manière suivante :

- 45 en CDC OPEN
- 14 en CDC Féminin
- 20 en CDC Vétéran

Ce sont au total plus de 700 joueurs et joueuses qui ont pu participer au moins à une rencontre cette année puisque cette compétition n'est pas nominative. Ces CDC se sont étendus tout au long de l'année puisqu'ils ont débuté au 20 avril et se sont achevés le 8 octobre.

Une nouvelle fois, je suis très satisfaite puisque les résultats m'ont été transmis dans les délais dans la grande majorité des cas. Même si je me répète, j'incite fortement les clubs à utiliser la messagerie électronique pour me transmettre la feuille de match.

La création du CDC Vétéran est la principale nouveauté de cette année. Elle a nécessité la mise en place de 3 groupes afin d'éviter de trop longs déplacements.

Concernant le déroulement de tous les CDC, le bilan est très satisfaisant, quelques petits soucis rapidement réglés avec du bon sens. Quant aux journées de CDC qui se sont déroulées au boulodrome régional, le jury a dû se réunir à plusieurs reprises. Très souvent, heureusement, pour des faits mineurs. Un seul cas s'est avéré plus délicat avec la présence de 7 joueuses sur la feuille de match ce qui aurait dû entrainer la défaite de cette équipe mais l'adversaire a accepté l'issue sportive de la rencontre.

L'autre bonne nouvelle est la baisse très marquée du nombre de forfaits.

Sur les terrains, les matchs se sont déroulés dans un bon esprit, ce qui souligne le côté convivial de cette épreuve.

D'une manière générale, je remercie tous les arbitres qui officient gracieusement sur ces journées, les clubs qui accueillent les rencontres, les membres du CD39 et tous les bénévoles qui contribuent à faire vivre cette compétition.

D'autre part, le CD39 a organisé au boulodrome régional la finale CDC Vétéran avec 4 équipes (le 1^{er} de chaque groupe et le meilleur 2^{ème}) Poligny, Morez, Moirans et Champvans. Poligny s'est imposé et s'est qualifié pour la finale régionale CRC Vétéran qui s'est tenue quelques jours plus tard au même endroit avec les clubs de Morteau, Valdoie et Seloncourt.

Au niveau national, le grand rassemblement CNC Féminin qui devait compter 24 équipes a été un échec pour le CD39 puisque les nombreux forfaits n'ont permis d'avoir que 8 équipes. J'espère que la fédération prendra toutes les mesures nécessaires pour que de telles choses ne puissent plus se reproduire car ces forfaits nuisent aussi bien aux sportives qu'aux organisateurs.

J'en profite pour vous rappeler quelques aménagements déjà en vigueur que les clubs devront respecter pour le CDC 2019.

- le nombre d'équipes est limité à 3 pour tout le CDC (Promotion, Honneur et Elite) ainsi qu'à 3 équipes pour tout le CDC Féminin et 2 en CDC Vétéran.
- dates fixes pour jouer les matchs en Promotion comme leurs collègues des groupes Honneur et Elite. Je vous les communiquerai dans quelques instants. Il y a donc un délai largement confortable pour que toutes les équipes prennent leurs dispositions.
- Les matchs Promotion continueront toujours à se dérouler dans les clubs et la commission a choisi, dans la mesure du possible, des dates fixes en évitant la veille d'un championnat ou d'un concours qui débuterait le matin.
- Du côté du CDC féminin, il n'y aura que deux divisions départementales qui joueront à dates fixes au boulodrome régional comme cette année.
- Pour le CDC Vétéran, sans doute 3 groupes avec des rencontres en semaine. Rappel important, la mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.
- Nouveautés concernant les horaires pour les rencontres au boulodrome régional : les matchs du matin débuteront à 8h30 et non 9h. Le match sera terminé avant la pause du repas de midi. L'après-midi, la rencontre commencera à 14h30 et non plus à 14h.

Comme cette année, il y aura en 2019 une journée simple avec qu'un seul match suivi le lendemain d'une journée double avec deux matchs afin de respecter le calendrier du championnat régional. Bien sûr, l'horaire de toutes les journées sera communiqué aux responsables d'équipes plusieurs semaines avant cette date.

- Enfin, en fonction des équipes dans les groupes, je ferai au mieux pour alterner ceux qui reçoivent et ceux qui se déplacent.

Comme tous les ans, la commission sportive attendra début janvier 2019 pour transmettre aux clubs les demandes d'inscription pour le CDC Senior, Féminin et Vétéran, ce qui laisse le temps aux présidents de clubs de faire leur assemblée générale et d'avoir des informations définitives et fiables dans le retour des formulaires. Toute inscription envoyée après le 31 janvier 2019 sera automatiquement refusée.

Au niveau du CRC, le CD39 a accueilli la 1ère journée le 10 juin. Elle s'est très bien déroulée avec un total de 24 équipes en CRC et 12 équipes en CDC.

Sur l'ensemble de la saison, un seul forfait jurassien, celui de l'ABJ, lors d'une journée. C'est beaucoup mieux que l'hécatombe de 2017 et ce serait parfait s'il n'y en avait aucun.

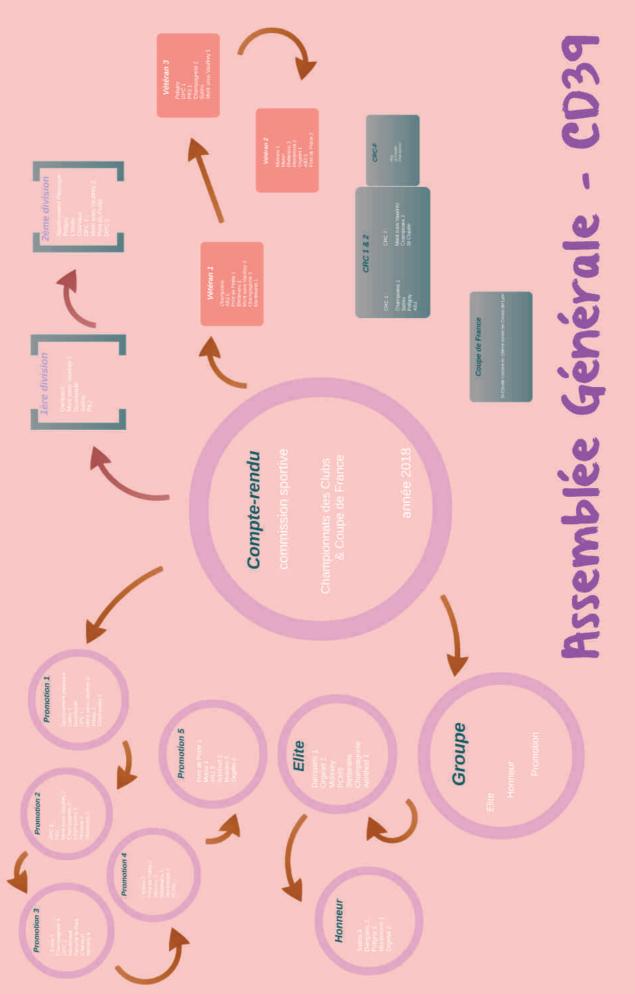
Dans quelques instants, vous aurez les informations sportives du CRC 2019 pour les clubs jurassiens. Pour les nouveautés réglementaires liées à la mise en place du CRC avec la nouvelle région, cela vous sera présenté plus tard dans la journée.

Je voudrais terminer ce bilan en évoquant la Coupe de France 2018-2019 avec 4 clubs qui sont sortis de la phase départementale : Mont sous Vaudrey, Orgelet, Saint Claude et La Boule de Damparis. Au 3ème tour régional, seul Saint Claude subsiste et recevra Beaune avant le 23 décembre. On leur souhaite pleine réussite.

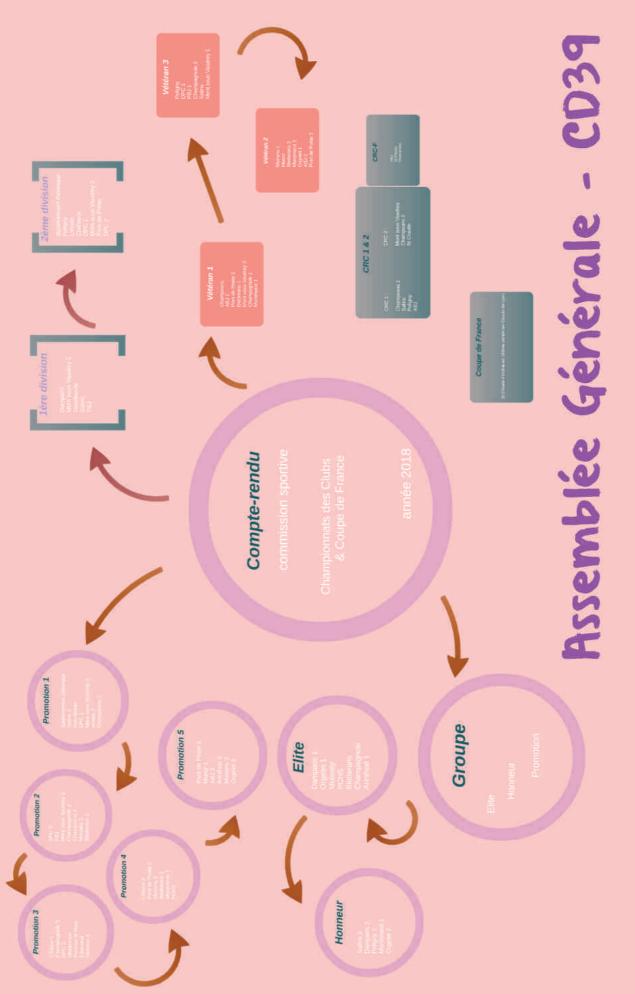
Je vais donc maintenant vous commenter le diaporama.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2019. Merci de m'avoir écoutée.

Emilie MARAUX









Compte-rendu

commission sportive

Championnats des Clubs & Coupe de France année 2018



Groupe

<u>ا</u> ا ا Honneur

Promotion



Elite

Damparis 1
Orgelet 1
Moissey
PCHS
Bletterans
Champagnole
Arinthod 1



Honneur

Salins 3
Damparis 2
Poligny 1
Montmorot 1
Orgelet 2



Sportivement pétanque Salins 2 Gouriboule DPC 1 Mont sous Vaudrey 3 Arbois 2 Champvans 2



DPC 3
PBJ
Mont sous Vaudrey 2
Champagnole 2
Champvans 1
Moissey 2
Bletterans 2



L'Etoile 1 Champagnole 3 DPC 2 Montmorot Foncine le Haut Clairvaux Clairvaux Moirans 4



L'Etoile 2
Pont de Poitte 2
Moirans 2
Bletterans 1
Montmorot 2
PCHS



Pont de Poitte 1
Morez 1
ABJ 3
Arinthod 2
Moirans 3
Orgelet 3



1ère division

Damparis Mont sous Vaudrey 1 Gouriboule Salins PBJ



2ème division

Sportivement Pétanque
Poligny
L'étoile
Clairvaux
DPC 1
Mont sous Vaudrey 2
Pont de Poitte
DPC 2



Vétéran 1

Mont sous Vaudrey 2 Pont de Poitte 1 Champagnole 1 Montmorot 1 Bletterans 1 Champvans ABJ 1



Vétéran 2

Morez
Bletterans 2
Montmorot 2
Orgelet 1
ABJ 2
Pont de Poitte 2



Vétéran 3

Mont sous Vaudrey 1 Champagnole 2 Poligny Salins DPC 1 PBJ 1



CRC 1 & 2

CRC 1:

CRC 2:

Champvans 1 Salins Poligny ABJ

Mont sous Vaudrey Champvans 2 St Claude



CRC-F

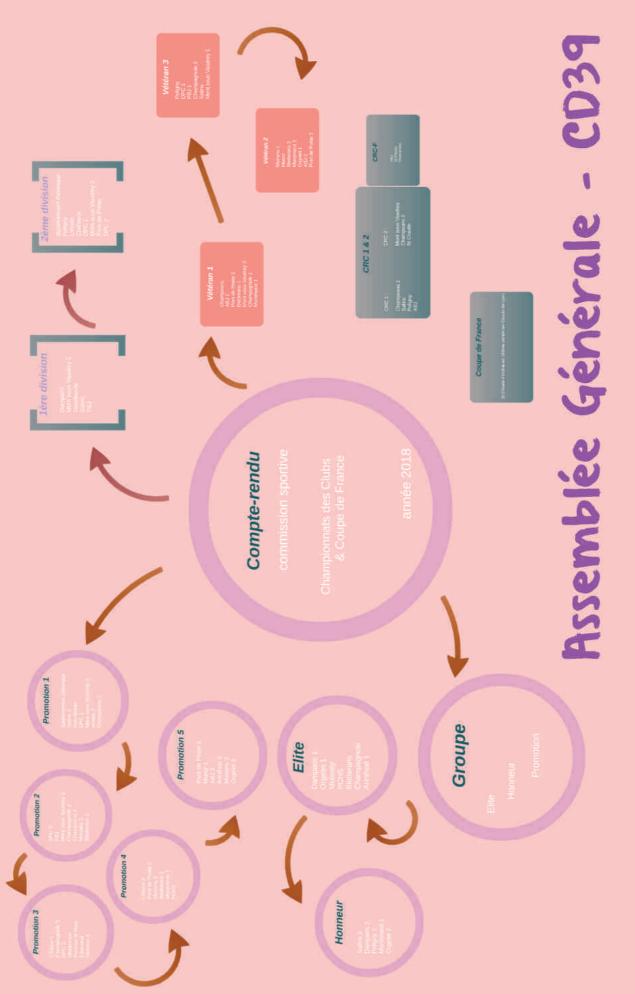
ABJ St Claude Champvans



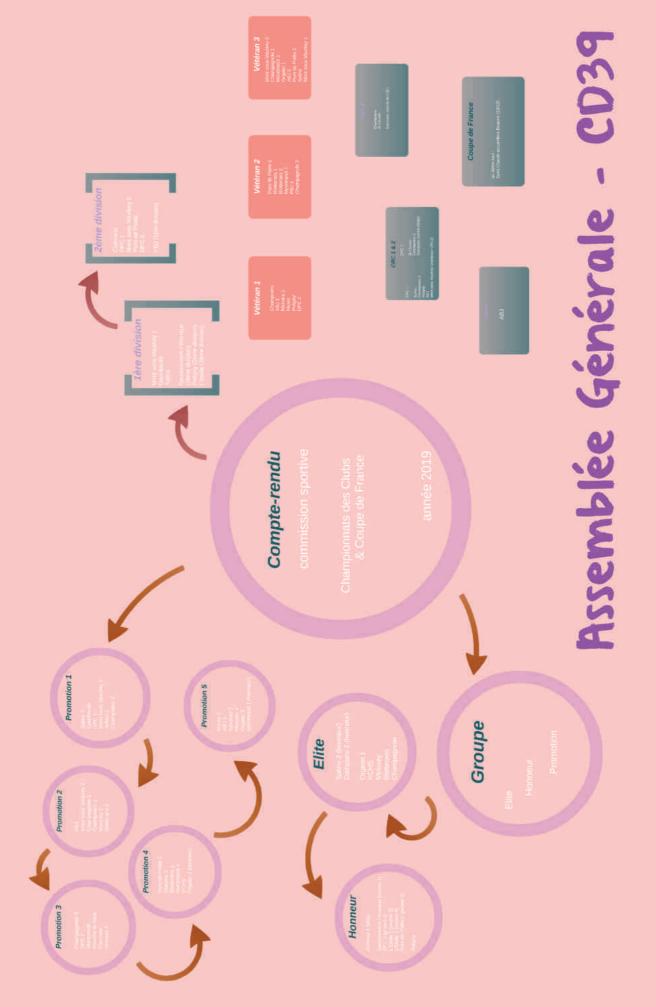
Coupe de France

St Claude s'incline en 16ème contre les Canuts de Lyon

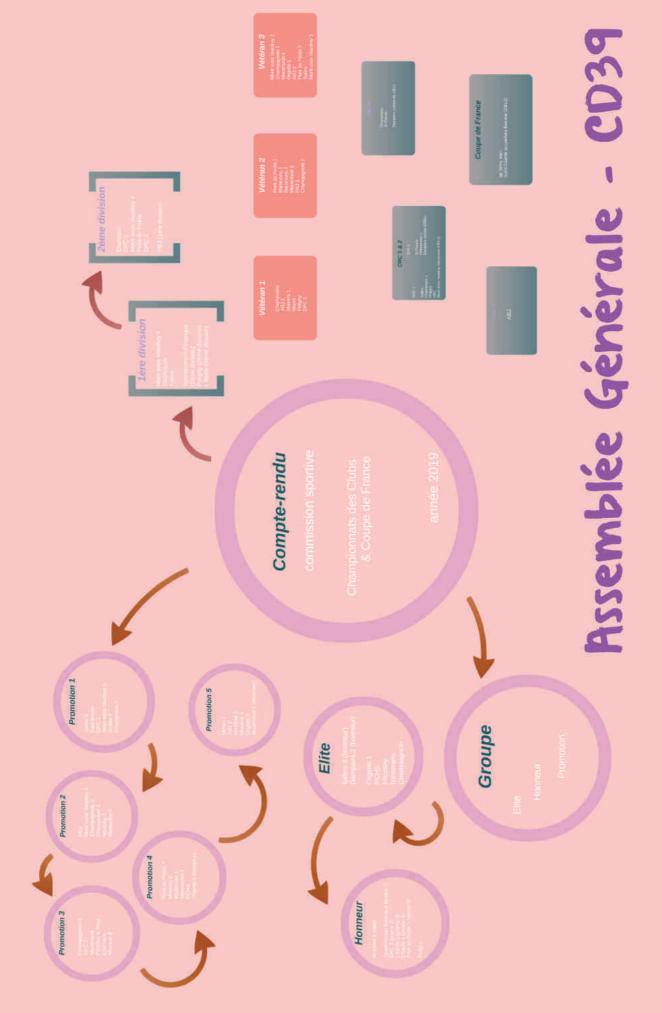














Compte-rendu

commission sportive

Championnats des Clubs & Coupe de France année 2019



Groupe

Honneur

Promotion



Elite

Salins 3 (honneur) Damparis 2 (honneur)

Orgelet 1
PCHS
Moissey
Bletterans
Champagnole



Honneur

Arinthod 1 (élite)

Sportivement Pétanque (promo 1)
DPC 3 (promo 2)
L'Etoile 1 (promo 3)
L'Etoile 2 (promo 4)
Pont de Poitte 1 (promo 5)

Poligny



Salins 2
Gouriboule
DPC 1
Mont sous Vaudrey 3
Arbois 2
Champvans 2



PBJ
Mont sous Vaudrey 2
Champagnole 2
Champvans 1
Moissey 2
Bletterans 2



Champagnole 3
DPC 2
Montmorot
Foncine le Haut
Clairvaux
Moirans 4



Pont de Poitte 2
Moirans 2
Bletterans 1
Montmorot 2
PCHS
Orgelet 2 (honneur)



Morez 1
ABJ 3
Arinthod 2
Moirans 3
Orgelet 3
Montmorot 1 (Honne



1ère division

Mont sous Vaudrey 1 Gouriboule Salins Sportivement Pétanque (2ème division)
Poligny (2ème division)
L'étoile (2ème division)



2ème division

Clairvaux

DPC 1

Mont sous Vaudrey 2

Pont de Poitte

DPC 2

PBJ (1ère division)



Champvans
ABJ 1
Moirans 1
Morez
Poligny
DPC 1



Pont de Poitte 1
Bletterans 1
Bletterans 2
Montmorot 2
PBJ 1
Champagnole 2



Mont sous Vaudrey 2 Mont sous Vaudrey 1 Pont de Poitte 2 Champagnole 1 Montmorot 1 Orgelet 1 Salins **ABJ** 2



CRC-F

Champvans St Claude Damparis (monte de CDC)



CRC 1 & 2

CRC 2:

CRC 1:

Salins Champvans 1

Damparis (monte d'Elite)

Champvans 2

St Claude

Champvans 1 Poligny ABJ Mont sous Vaudrey (vainqueur CRC2)



CNC-F

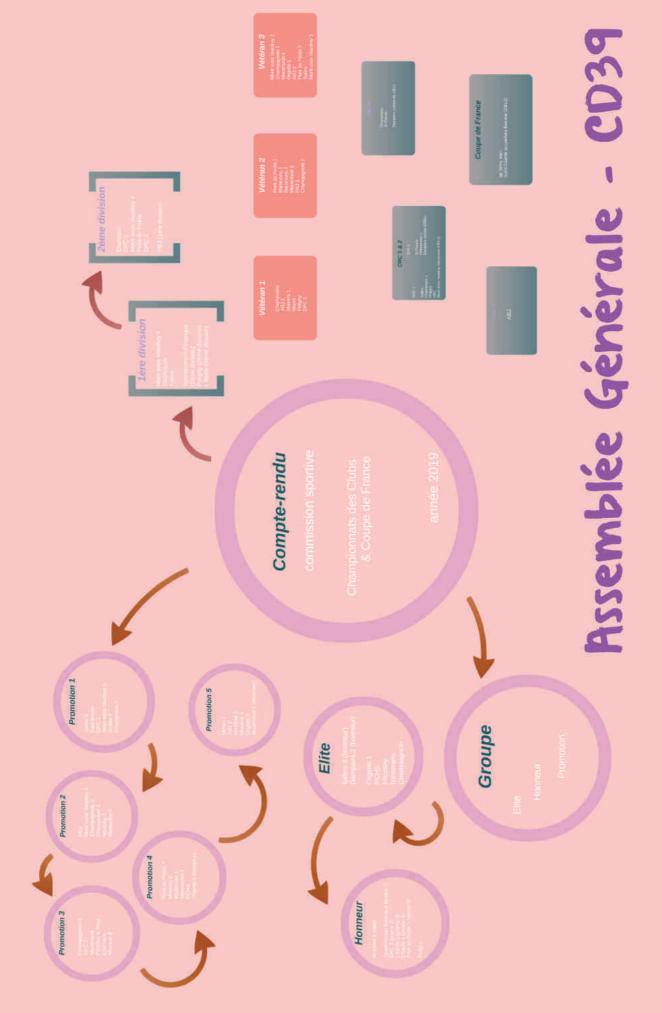
ABJ



Coupe de France

Saint Claude accueillera Beaune (23/12) au 3ème tour :







CALENDRIER 2019

championnats des clubs Coupe de France et

Coupe de France

Ter tour : V. 26 avril 2ème tour : V. 21 Juin 3ème tour : V. 26 juillet

CDC - PROMO

7 juin 28 juin 5 juillet

19 juillet 30 août 13 septembre 20 septembre



dates fixes:



CALENDRIER 2019

championnats des clubs Coupe de France et

Coupe de France

Ter tour : V. 26 avril 2ème tour : V. 21 Juin 3ème tour : V. 26 juillet

CDC - PROMO

7 juin 28 juin 5 juillet

19 juillet 30 août 13 septembre 20 septembre



dates fixes:



Coupe de France

1er tour: v. 26 avril 2ème tour: v. 21 juin 3ème tour: v. 26 juillet



CDC - PROMO

dates fixes:

10 mai 7 juin 28 juin 5 juillet

19 juillet30 août13 septembre20 septembre



CRC / CDC masculin & féminin Elite & Honneur / 1ère et 2ème division

30 et 31 mars 8 mai 5 octobre



30 avril 9 mai 21 mai 6 juin

25 juin 11 juillet 30 juillet

finale 27 août

finale CRC 19 sept.



CALENDRIER 2019

championnats des clubs Coupe de France et

Coupe de France

Ter tour : V. 26 avril 2ème tour : V. 21 Juin 3ème tour : V. 26 juillet

CDC - PROMO

7 juin 28 juin 5 juillet

19 juillet 30 août 13 septembre 20 septembre



dates fixes:



RAPPORT DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS

Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs,

Voici l'essentiel des événements de la commission pour cette saison 2018.

La participation

La fréquentation des équipes aux divers championnats du Jura a été stable à part une hausse de + 18 équipes au Db Mixte, et de + 13 au Tri promotion.

Les tableaux ci-après montrent la réalité des changements de la fréquentation de l'année 2018 par rapport à 2017.

Participation Joueurs (es) Championnats du JURA										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Séniors Masculin	1753	1791	1628	1497	1461	1546	1600	1629	1.8%	joueurs
Séniors Féminin	572	600	518	495	522	578	487	492	1%	joueuses
Total Séniors	2325	2391	2146	1992	1983	2124	2087	2121	1.6%	joueurs
Total Vétérans	263	305	299	253	311	324	307	319	3.8%	joueurs
Total Jeunes	227	218	206	236	216	243	240	273	12.1%	
Total Toute Catégorie	2815	2914	2651	2481	2510	2691	2634	2713	2.9%	

La fréquentation aux préqualifiquatifs de ligue fait apparaître une hausse de fréquentation suite au nombre nettement supérieur pour le TàT Masc +52, le TàT Fém +15 qui se sont déroulés à Mt S Vaudrey et le Db Masc +19 qui s'est déroulé à Montferrand le Château

Suite à l'éloignement de certains championnats, on constate une baisse des équipes - 66 au Db Masc et - 14 au Db Féminin qui s'est déroulé à Valdoie et -16 au Tri Promotion qui s'est déroulé à Etupes.

Le tableau ci-après montre la réalité des changements de la fréquentation de l'année 2018 par rapport à celle de 2017.

Comme les années précédentes, ces données ne sont pas très significatives car le taux de fréquentation de nos Jurassiens à un championnat ligue fluctue forcément selon que si le qualificatif se déroule dans le Jura ou pas.

	Participation Joueurs (es) Préqualificatifs Championnats LIGUE									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Séniors Masculin	501	528	893	812	790	930	922	854	-8.0%	joueurs
Séniors Féminin	227	189	252	326	296	341	304	309	1.6%	joueuses
Total Séniors	728	717	1145	1138	1086	1271	1226	1163	-5.4%	joueurs

Les championnats Jura et Ligue

Sur les 14 championnats de notre département,

2 championnats ont été gagnés par Dole Pétanque Club (Db provençal et Tri Seniors), l'Etoile pétanque (Tri Provençal et Tri Mixte pas de France), Mt S Vaudrey (TàT et Db Seniors), Poligny (Tri Vétérans et Db vétérans pas de France) et Sportivement Pétanque (TàT et Db Féminin)

1 championnat par ABJ Lons (Db provençal), Damparis (Tri fém), Morez (Tri promotion) et St Claude (Db mixte)

Aux championnats de ligue,

- 2 championnats ont été gagnés par St Claude (TaT Féminin et Db Seniors) et Mt S Vaudrey (TàT Seniors et Db Mixte)
- 1 championnat par Champagnole (Db provençal), Champvans (Tri Seniors), Damparis (Tri Vétérans),

Salins (Db provençal) et Sportivement Pétanque (Tri Seniors)

Les championnats de France Seniors Masculins et Féminins

Concernant les résultats des ces championnats, sur les **21** équipes qualifiées représentant notre ligue et comité, **13** équipes ne sont pas sorties de poule, **3** en 32^{ème}, **3** en 16^{ème}, **1** en 8^{ème} et **1** en quart de finale.

D'après les différents comptes rendus des délégués, l'organisation des France est dans l'ensemble assez attentionnée, des aires de jeux assez différentes et l'hôtellerie est, dans l'ensemble, satisfaisante.

Enregistrement des concours et championnats

(Période du 1^{er} nov 2017 au 31 octobre 2018)

Pour la saison 2018, **67** concours et championnats ont été enregistrés sur le site de FFPJP. Je remercie le sérieux des clubs organisateurs qui se sont justifiés pour envoyer les résultats des concours dans les meilleurs délais, ce qui permet une meilleure gestion des points de catégorisation.

Merci de votre attention.

Je souhaite à vous tous une bonne saison 2019.

Hervé MOINE

CHAMPIONNAT JURA 2018

Pétanque Seniors Promotion

Triplette 112 équipes Mt S Vaudrey / Orgelet 24 – 25 mars St Foy la Grande 33 23-24 juin

Champions BONIN Jérôme Morez poule

PROTET Donat

VESPA Bruno

Vice-Champions COIFFIER Cédric Champvans

DELVAL James LOPEZ Thibault

Pétanque Seniors Masculins

<u>Triplette</u> 113 équipes ABJ Lons 28- 29 avril Strasbourg 68 01-02 sept

Champions BOUTON Fabrice Dole Pétanque Club poule

PANCIN Michel

POUCHAIN Christophe

Vice-Champions BUGNOT Benjamin L'Etoile Pétanque

PROST-BOUCLE Anthony
PROST-BOUCLE Kévin

Doublette 204 équipes Mt S Vaudrey / Champvans 21 – 22 avril Quillan 11 08-09 sept

Champions JACQUIN Sébastien Mt S Vaudrey 32ème

MARAUX Jérémy

Vice-Champions SECRETANT Alain St Claude

TABOURET Django

<u>Tête à Tête</u> 338 joueurs Mt S Vaudrey / CD39 1er Mai Fréjus 83 07-08 juil

Champion JACQUIN Sébastien Mt S Vaudrey poule

Vice-Champion JANOD Nicolas Sportivement Pétanque

Pétanque Vétérans

Triplette 61 équipes Mt S Vaudrey / Sportivement Pétanque 19 avril Alberville 73 09-10 juin

Champions PETETIN Patrick Poligny poule

LIMOGES Bernard GLAB Christian

Vice-Champions MICHON Christian Damparis

GARDIEN Jean-Marie BRELOT Gérard

DRELOT Gerard

Doublette 68 équipes Champvans 20 septembre Pas de Championnat de France

Champions GLAB Christian Champvans

MACHIN Gérard

Vice-Champions OLIVIER Serge Champagnole

LIBOZ Michel

Pétanque Seniors Féminines

Triplette 28 équipes ABJ Lons 28-29 avril Figeac 46 30 juin-01 juillet

Championnes AUBRET Corinne Damparis 16ème

PLANTIN Corinne

VERSET Myriam

Vice-Championnes BANDET Sonia Damparis

LEJEUNE Sandrine LORINE Irène

Doublette 55 équipes Mt S Vaudrey / Champvans 21 - 22 avril Fréjus 83 07-08 juillet

Championnes GUILLEMENEY Margaux Sportivement Pétanque poule

NICOD Fabienne

Vice-Championnes GUILLOT Marie-Pierre Damparis

VERSET Myriam

<u>Tête à Tête</u> 80 joueuses Mt S Vaudrey / CD39 1^{er} Mai Quillan 11 08-09 sept

Championne GUILLEMENEY Margaux Sportivement Pétanque poule

Vice-Championne SAILLARD Vanessa Sportivement Pétanque

Jeu Provençal

Triplette Seniors 44 équipes Champagnole 17-18 Mars

1 équipe au France à Pierrefeu 83 15 au 17 juin poule

Champions BUGNOT Benjamin L'Etoile Pétanque

PROST-BOUCLE Anthony
PROST-BOUCLE Kévin

Vice-Champions DOLE Laurent Salins

GAGLIARDI Jean-Yves GONCALVES Nicolas

Doublette Seniors 64 équipes Mt S Vaudrey / L'Etoile Pétanque 5–6 Mai

2 équipes qualifiées au France Montauban 82 24 au 26août

Champions SALOMON Franck ABJ Lons poule

VULIN Yohann

Vice-Champions HAMARD Sébastien Dole Pétanque Club poule

PERRAUD François

Doublette Mixte 152 équipes Salins les Bains 7-8 avril

St Pierre les Elbeuf 76 21-22 juillet

Champions FLAGEL Mélanie St Claude 32^{ème}

TABOURET Django

Vice-Champions BERNET Pauline Champvans

DA SILVA Luis

<u>Triplette Mixte</u> 66 équipes St Claude 29–30 septembre Pas de Championnat de France

Champions CABOT Maélie L'Etoile Pétanque

PROST-BOUCLE Kévin SAUVONNET Ludwig

Vice-Champions CAMELIN Pascale Morey

DA SILVA Anthony PRUDENT Nicolas

CHAMPIONNAT LIGUE 2018

Championnat tête à tête Féminin 176 joueuses 14 et 15 avril Mt S Vaudrey

Championne : GLAB Cassandra St Claude Finaliste : VERSET Myriam Damparis

1 joueuse qualifiée pour le championnat de France 2018 à Quillan 11 les 8 et 9 sept 16ème

Championnat tête à tête Seniors 732 joueurs 14 et 15 avril Mt S Vaudrey

Champion: MARAUX Jérémy Mt s Vaudrey
Finaliste: ZIGLER Philippe US Vesoul CD70

1 joueur qualifié pour le championnat de France 2018 à Fréjus 83 les 7 et 8 juillet 8ème

<u>Championnat doublette Féminines</u> 107 équipes 10 mai **Valdoie 90** Championnes GARNIER Vanessa, CADOL Jennifer Pét Morteau 25

Finalistes PICON Elodie, CHABOD MAZZOLENI Mélanie Vésontio Pét Club CD25

1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à Fréjus 83 les 7 et 8 juillet Poule

<u>Championnat Doublette Masculins</u> 317 équipes 10 mai Valdoie 90

Champions SECRETANT Alain, TABOURET Django St Claude

Finalistes BERTOUX Lucien, XISTO Jean-Michel US Vesoul CD70

1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à Quillan 11 les 8 et 9 sept Poule

<u>Championnat Doublette Mixte</u> 337 équipes 27 mai Arc les Gray 70

Champions CHEVANNE Stéphanie, JACQUIN Sébastien Mt s Vaudrey
Finalistes PY Silvia, BERTOUX Lucien US Vesoul CD70
1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à St Pierre les Elbeuf 76

les 21 et 22 juillet 1/4 de Finale

<u>Championnat triplette Promotion</u> 178 équipes 20 mai **Etupes 25**

Champions: FOSSAERT Franck, WOITRAIN Daniel, GAUDILLERE Thierry Montferrand CD25

Finalistes: CHAPUIS Fabien, DELALLEAU Bruno, SAADI Pierre-Claude

Pét Rudipontaine CD 25

1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à Ste Foy la Grande

Les 23 et 24 juin Poule

<u>Championnat triplette Vétérans</u> 99 équipes 24 et 26 avril Mt S Vaudrey

Champions: PASCAL Pierre, DE BIASI Jean-Christian, GUYON Claude Damparis
Finalistes: GUYON Régis, PERGE Jean-Claude, SANTINA Christian Mt s Vaudrey
1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à Alberville 73 les 9 et 10 juin Poule

Championnat triplette Féminin 66 équipes 13 mai Montferrand CD25

Champions: FRANQUIN Nathalie, CHABOT MAZZOLENI Mélanie et PICON Elodie Vésontio

Pétanque CD25

Finalistes: GLAB Cassandra, LEBAUD Corinne, OGLIOTTI Aline St Claude

1 équipe qualifiée pour le championnat de France 2018 à Figeac 46 le 30 juin et 1 juillet 32ème

<u>Championnat triplette seniors</u> 203 équipes 13 mai Montferrand le Château 25

Champions: DA SILVA Luis, DELIOT José, VAUCHEY Didier Champvans 32ème

Finalistes: JANOD Nicolas, GUILLEMENEY Raphael, PERRAUD Anthony Sportivement

Pétanque Poule

2 équipes qualifiées pour le championnat de France 2018 à Strasbourg 68 les 1 et 2 sept

<u>Championnat triplette mixte</u> 58 équipes 22 et 23 sept Arc les Gray

Champions: TATU Claudie, TATU Benjamin, GARNIER Aurélien

Pétanque Rudipontaine CD25

Finalistes: PERNOT Nicole, FOUDRINIER Adrien, GROSSOT Christian

Pétanque l'Isle sur le Doubs CD25

Pas de championnat de France

Championnat Doublette Jeu Provençal 40 équipes 2 et 3 juin Offemont 90

Champions : BINDA Jean et BINDA Samuel Champagnole 16ème

Finalistes: GAGLIARDI Jean-Yves et GONCALVES Nicolas Salins Poule

2 équipes qualifiées pour le championnat de France à Montauban 82 du 24 au 26 août

<u>Championnat triplette Jeu Provençal</u> 36 équipes 31 mars et 2 avril **Montferrand le** Château 25

Champions: FRACHEBOIS Janick, KUBAKI Michel et MARANGHI Jean-Pierre Pétanque

Morteau CD25

Finalistes: PICON Julien, CHABOT Julien et MARTIN Antoine Vésontio Pét Club CD25 1 équipe qualifiée pour le championnat de France à Pierrefeu 83 du 15 au 17 juin Poule

COMPTES RENDUS CHAMPIONNATS DE FRANCE 2018

Triplette Vétérans à ALBERVILLE 73 les 9 et 10 juin

Délégué : CROTET Patrick Poule

Joueurs: GLAB Christian, LIMOGES Bernard et PETETIN Patrick Poligny

Résultats : 1ère partie : contre Martinique 12 mènes en 1h40 gagné 13/7

2ème partie : contre Nouvelle Aquitaine 11 mènes en 1h20 perdu 13/2 **Barrage** : contre Martinique 08 mènes en 1h00 perdu 13/1

1ère partie : belle partie dans l'ensemble, la meilleure de la journée.

2^{ème} partie : partie correcte mais l'équipe de la nouvelle Aquitaine est très forte, elle sera en ½ de finale du France.

Barrage : nos joueurs sont passés à côté de la partie. De plus, la Martinique a montré un autre niveau de jeu que le matin.

<u>Compte rendu</u>: Bénévoles chaleureux et très accueillants, des jeux sélectifs, mais nos joueurs n'ont pas joué à leur valeur.

Hôtel à deux pas des terrains, hébergement de qualité, Bon week-end et bonne ambiance.

Triplette Jeu Provençal à PIERREFEU 83 du 15 au 17 juin

Délégué : SERTILLANGE Marc Poule

Joueurs: BUGNOT Benjamin, PROST BOUCLE Anthony, PROST BOUCLE Kévin

L'Etoile Pétanque

Résultats : 1ère partie : contre Occitanie 11 mènes en 2h15 perdu 7/11

2ème partie : contre Nouvelle Aquitaine 10 mènes en 2h00 perdu 8/11

1ère partie : un peu de regret pour cette partie suite à un manque évident de points.

2^{ème} partie : après un bon début de partie en menant 8x3, les mènes suivantes, suite à un relâchement aux points, cela nous a coûté la victoire.

<u>Compte rendu</u>: sur un terrain idéal pour le Jeu Provençal notre pointeur n'a jamais pu se mettre au diapason. Dommage car il y avait la place pour au moins sortir de poule.

Sinon nous avons passé un formidable week-end avec une équipe bien sympathique.

Triplette Promotion à STE FOY LA GRANDE 33 le 23 et 24 juin

Délégué : KANE Mouhamadou Poule

Joueurs : BONIN Jérôme, PROTET Donat, VESPA Bruno US Morez

Résultats : 1ère partie : contre Charente Maritime CD 17 9 mènes gagné 13/6

2ème partie : contre Vendée CD 8510 mènesperdu 7/13Barrage : contre Grand Est10 mènesperdu 7/13

1ère partie : partie très correcte de notre part aussi bien aux points qu'aux tirs, il faut dire que l'adversaire nous a beaucoup aidé par le manque de tirs, ce qui nous permet de sortir vainqueurs de cette partie.

2ème partie : partie qui nous coûte peut-être de sortir de poule, nous avons été inexistants aux points et pourtant nous venions de jouer sur le même terrain, pour le tir nous étions constant, c'est regrettable car l'adversaire était prenable, nous perdons cette partie.

Barrage: partie avec un peu plus de réussite nous aurions pu passer malgré une belle équipe en face, bon départ de notre part nous menions 7x5 juste avant la pause de midi, qui nous a couté peut-être la victoire, car à la reprise, une mène pour égaliser 7x7 et l'autre mène pour conclure la partie car nos adversaires ont eu beaucoup de réussite.

<u>Compte rendu</u>: Très bonne expérience pour notre équipe, forcément déçue de notre prestation (résultats) terrains très difficiles, impossible de marquer les boules et ou de voir les donnes pour rectifier.

Très bon accueil et bonne organisation du CD 33

<u>Triplette féminin à FIGEAC 46</u> le 30 juin et 01 juillet

Délégué : BINDA Jean 16ème

1ère Partie : bonne partie des 3 joueuses contre cette équipe de l'Aude qui par la suite s'est inclinée en ½ finale

2^{ème} partie : bonne partie sérieuse contre cette équipe des Hauts de Seine de la part des joueuses jurassiennes.

1/32ème : nos 3 joueuses ont dominé l'équipe de Dordogne que ce soit aussi bien aux points qu'aux tirs, la pause de midi n'a rien changé pour le cours de cette partie.

1/16ème: nous n'avons rien pu faire contre cette belle équipe d'Auvergne Rhône Alpes, en plus jouer à deux, c'était mission impossible, hélas pour nous, notre tireuse est complètement au travers de cette partie (4 tirs réussis sur 20) sans cette défaillance aux tirs il y avait la possibilité de passer ce tour, pour jouer les huitièmes le lendemain.

Compte rendu : Très bon accueil et organisation du CD 46 (Lot)

Doublette féminin à FREJUS 83 le 7 et 8 juillet

Délégué : BINDA Jean Poule

Joueuses : GUILLEMENEY Margaux, NICOD Fabienne Sportivement Pétanque

Résultats : 1ère partie : contre la Corrèze CD 19 7 mènes en 1h00 perdu 11/13 2ème partie : contre Pas de Calais CD 62 11 mènes en 1h10 perdu 813

1ère partie : bonne partie des 2 joueuses dans l'ensemble Fabienne a bien pointé et Margaux a réalisé une bonne moyenne aux tirs mais a été défaillante aux points, c'est là où a été la différence.

2ème partie : Fabienne a moins bien pointé que la 1ère partie et Margaux a été moyenne aux tirs mais a été beaucoup mieux aux points, cette partie aurait pu être largement à notre portée, mais l'équipe adverse a eu plus de réussite que nous.

<u>Compte rendu</u> : bon accueil et bonne organisation du CD 83 Var, déception de la qualité des repas du comité.

<u>Tête à Tête Seniors à FREJUS 83</u> le 7 et 8 juillet

Délégué : FAIVRE Michaël Poule

Joueur : **JACQUIN Sébastien** Mt S Vaudrey

Résultats : 1ère partie : contre PACA 14 mènes en 1h00 perdu 10/13

2ème partie : contre Hérault CD 3413 mènes en 1h10 gagné 13/10Barrage : contre Somme CD 8011 mènes en 0h55 perdu 10/13

1ère Partie : 1ère très grosse partie de Sébastien avec un mano à mano au score jusqu' 9x9 et suite à un coup de malchance en fin de partie permet à son adversaire de l'emporter. Dommage car Sébastien a vraiment fait un très gros jeu face à l'un des meilleurs joueurs français (MONTORO Ludovic)

2ème partie : superbe 2ème partie, dans la continuité de la 1ère face à un joueur qui s'est qualifié pour 3 chpts de France pour 2018 et a été vice-champion de France Triplette à SOUSTONS en 2017, Sébastien a été très fort à chaque mène pour l'emporter suite à une partie de très niveau. **Barrage** : suite à 2 très grosses parties sous 40° à l'ombre (pas d'ombre sur le terrain) Sébastien entame plutôt bien ce barrage face à un adversaire turbulent qui parle sans arrêt et qui ne joue pas souvent le jeu, après le milieu de partie les 2 joueurs sont au coude à coude, Sébastien cède quelques boules qui auraient pu faire la différence ce qui lui portera préjudice pour la suite. Son adversaire décide de beaucoup pointer et réussit à faire la différence avec en prime un maximum de réussite. Dommage pour Sébastien qui aura produit un jeu magnifique dans cette poule qui était très, très relevée.

<u>Compte rendu</u>: pour mon 1^{er} chpt de France en tant que délégué, j'ai vraiment passé un superbe moment. Accompagner un joueur d'une telle correction sur et en dehors des terrains fut pour moi un réel plaisir. L'hébergement était parfait, j'en profite d'ailleurs pour remercier Hervé MOINE.

L'entente entre Jurassiens fut extraordinaire puisque nous avons passé un très bon week-end dans une très bonne ambiance avec l'autre délégation jurassienne.

Seul petit bémol, aucun brin d'ombre (50°en plein soleil, je pense) et un manque de planches pour séparer les terrains, ce qui pour ma part est indigne d'un chpt de France.

Doublette Mixte à ST PIERRE LES ELBEUF 76 les 21 et 22 juillet

Déléguée : GAUTHIER Françoise 32ème

Joueurs : TABOURET Django et FLAGEL Mélanie St Claude

Résultats : 1ère partie : contre Eure et Loire CD 28 11mènes en 0h50 perdu 6/13

2ème partie : contre Tarn et Garonne CD 829 mènes en 0h55 gagné 13/4Barrage : contre Aquitaine10 mènes en 0h55 gagné 13/61/32ème : contre Seine et Marne CD 7712 mènes en 1h10 perdu 10/13

1ère Partie : l'équipe débute bien en marquant les 2 premiers points mais reste à 2 jusqu'à la 9ème mène. Beaucoup de boules perdues tant au tir qu'au point. Un sursaut en fin de partie cependant trop tardif pour gagner cette partie.

2^{ème} partie : notre équipe rencontre une jeune équipe qui affiche une certaine mésentente. Très bonne partie de Mélanie au point ainsi que Django qui retrouve une réussite au tir.

Barrage : très bonne partie, notre équipe affiche enfin sa qualité de jeu. Peu de boules perdues au point et plusieurs carreaux de Django qui font la différence

1/32ème: partie équilibrée sur les 4 premières mènes. Alors que nous menons 9x4 à la 8ème mène l'équipe adverse décide de tourner et revient au score 10x10 avec il est vrai un déplacement de but favorable de 4 points pour eux. Sur la dernière mène Mélanie réussit un devant de boule, enlevée seule par la féminine adverse.

<u>Compte rendu</u>: Que de regrets nous avons eus lors de cette dernière partie, car vraiment nous avons eu l'espoir d'accéder en 8^{ème} de finale si l'on avait mis quelques boules de rajout en début de partie.

Très bon accueil du CD 76 et organisation moyenne, des jeux de bonne qualité, les repas du samedi étaient de qualité médiocre et servis froid.

Comme d'habitude nous avons une équipe très sympathique et motivée avec qui tout s'est bien déroulé. Hébergement correct au B&BHôtel de St Etienne du Rouvray cependant nous avons le samedi matin dû nous passer de petit-déjeuner car le service commençait à 7h30, c'est vraiment regrettable.

Doublette Jeu Provençal MONTAUBAN 82 du 24 au 26 août

Délégué : GRUNEISEN Patrick Poule

Joueurs: **SALOMON Franck, VULIN Yohann** ABJ Lons

Résultats : 1ère partie : contre Haute Savoie CD 74 perdu 10/11 2ème partie : contre Grand Est perdu 9/11

1 ière partie : lors de cette partie le pointeur a pratiquement joué seul mais beaucoup de manque au point, alors que le tireur n'a jamais été dans le coup, pour les joueurs, ce fut une partie complètement loupée car il y avait la possibilité de s'en sortir

2^{ème} partie : même si les joueurs ont tourné lors de cette partie, ce fut le même reflet que la partie précédente.

Compte rendu : comme d'habitude, toujours un bon accueil et bonne organisation par le CD82. Jeux de bonne qualité ainsi que l'hébergement au B&BHôtel au futuropôle de Montauban.

Doublette Jeu Provençal MONTAUBAN 82 du 24 au 26 août

Délégué: CHANIET Christian Poule

Joueurs : **HAMARD Sébastien**, **PERRAUD François**Dole Pétanque Club

Résultats : 1ère partie : Haute Savoie CD 74 7 mènes en 1h30 perdu 4/11

2ème partie : contre Ariège CD 09 8mènes en 3h30 perdu 2/11

1ère partie : Très mauvaise partie dû au manque de points ainsi qu'au tir, le score parle de luimême.

2^{ème} **partie** : ce fut le même reflet que la partie précédente, on a été inexistant, le point était primordial nos joueurs n'ont pas été assez performants pour ce jeu provençal.

<u>Compte rendu</u>: très bonne ambiance lors de ce séjour, nos joueurs ont défendu leurs chances avec leurs moyens et surtout avec leur manque d'expérience sur les jeux.

<u>Triplette Seniors à STRASBOURG 68</u> le 1 et 2 septembre

Délégué : FAIVRE Michaël Poule

Joueurs : BOUTON Fabrice, PANCIN Michel, POUCHAIN Christophe Dole Pétanque Club

Résultats: 1ère partie: contre Aisne CD 02 14 mènes en 1h30 gagné 13/8

2ème partie : contre lle de France 10 mènes en 1h30 perdu 10/13 **Barrage** contre Aisne CD 02 11 mènes en 1h30 perdu 10/13

1ère partie: suite à un début de partie énorme de nos joueurs jurassiens qui mènent rapidement au score 9x0, après de grosses occasions ratées pour conclure rapidement, on se fait remonter au score suite aux tirs moyens de Michel 9 sur 19, Fabrice et Christophe quant à eux continuent de faire un sans faute ce qui leur permet de s'imposer. Christophe a joué 20 boules sur 25 au point, Fabrice a joué 13 boules sur 17 au point et 4 sur 5 au tir

2ème **partie**: Le début est identique à la 1ère partie nous menons 9x0 ensuite nos joueurs s'effondrent complètement pour être 9x8 à la 7ème mène (quel dommage) malgré Christophe qui est toujours au point 15 boules sur 18. Ensuite notre équipe s'incline au bout de 10 mènes face à une équipe largement inférieure, Fabrice a été moins précis avec seulement 8 boules sur 15 qui ont compté et Michel toujours en délicatesse avec le tir à seulement 4 sur 14, c'est dommage car il n'y a pas eu de partie.

Barrage: début de partie avant la pause de midi suite à la déception de cette 2ème parte manquée, il n'est pas simple de se remettre dedans mais Fabrice et Christophe tiennent le début de la partie où Michel tarde à se mettre dedans 2 tirs sur 8 avant la pause, la casse est limitée score 4x5, lors de la reprise Christophe pointe toujours bien 16 boules sur 22, Fabrice est à 14 boules sur 20 fait une belle partie, alors que la différence se fait au tir (7 boules sur 19), le tireur de l'Aisne a fait un festival de carreaux il a fait une superbe partie et on finit par s'incliner avec énormément de regrets.

<u>Compte rendu</u>: les joueurs et le délégué remercient Hervé MOINE, pour l'hébergement qui était parfait, l'organisation était réussie. Entente parfaite des joueurs sur les terrains avec un nombreux public jurassien venu nous soutenir. Terrains très durs au point, mais très beau site avec un superbe carré d'honneur. Malgré cette défaite le week-end s'est terminé dans une très bonne ambiance et la bonne humeur. Michael FAIVRE en tant que délégué remercie ces 3 joueurs et amis pour cet agréable week-end et les félicite pour le niveau fourni.

<u>Tête à Tête Féminin à QUILLAN 11</u> le 8 et 9 septembre

Délégué : BINDA Jean Poule

Joueuse : **GUILLEMENEY Margaux** Sportivement Pétangue

Résultats : 1ère partie : contre Auvergne Rhône Alpes 11mènes en 0h35 perdu 4/13

2^{ème} partie : contre Nouvelle Calédonie 17 mènes en 1h45 perdu 10/13

1ère partie: Margaux n'y pouvait rien, la joueuse en face d'elle a fait le plein aux points et aux tirs. Cette joueuse a perdu en 1/8 de finale du France.

2^{ème} partie : quelle partie aux tirs, mais avec ses tirs mous elle était obligée de pointer mais a été moyenne au point.

Son adversaire a perdu en 32^{ème} du France, mais le lendemain elle a remporté la finale des DOM-TOM.

<u>Compte rendu</u>: rien à reprocher à notre joueuse elle a vraiment été en dessous de ses adversaires.

Très bon séjour, bonne entente avec la joueuse qui a été à l'écoute de son délégué.

Doublette Seniors à QUILLAN 11 le 8 et 9 septembre

Délégué : VALET Christian 32ème

Joueurs : MARAUX Jérémy, JACQUIN Sébastien Mt S Vaudrey

Résultats : 1ère partie : contre Occitanie en 2h15 gagné 13/12

2ème partie : contreAuvergne /Rhône Alpesen 1h30gagné 13/91/32ème :contreLigue Normandieen 2h00perdu 11/13

<u>Compte rendu</u>: Bonne prestation des joueurs. Terrains irréguliers. Peut-être un manque de chance sur certaines mènes, surtout sur un tir délicat. Un peu d'amertume avec le sentiment du travail non accompli.

Hébergement dans un lieu paradisiaque à 5 mn des jeux. Très bonne entente avec les joueurs. Week-end magnifique et enrichissant à bien des égards.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 25-26 AOUT 2018 A CAEN (14)

Triplette Minimes

Délégué : BOURGEON Michel 5^{ème} groupe 3

Joueurs : GALLOT Marius, MATHIEU Romane et VERGOBY Dylan mitigé

Résultats: 1ère partie : contre Hauts de France CD 62 en 0h45 perdu 10/11

2ème partie : contre Nouvelle Aquitaine CD 33 en 1h05perdu 9/113ème partie : contre Sarthe CD 72en 0h50perdu 5/114ème partie : contre lle de France CD 94en 0h40perdu 0/115ème partie : contre Lot CD 46en 1h10gagné 11/8

1ère partie : face à une équipe très faible, nous menons très vite 10x2 sans tirer de boules. Mais nous nous écroulons au point d'où cette défaite.

2^{ème} **partie**: partie équilibrée avec un jeu très moyen des 2 côtés. Nous donnons 1 point à l'adversaire à un moment crucial de la partie qui nous a couté la victoire.

3^{ème} partie : il manque réellement un tireur dans cette équipe et notre jeu au point ne compense pas cette carence. Encore des points donnés à l'adversaire.

4ème **partie**: vu les difficultés qu'a notre équipe pour jouer, elle ne peut rivaliser avec ces 3 joueurs qui seront en ½ finale du France.

5ème **partie :** contre toute attente notre équipe s'impose face une formation qui a gagné 3 parties sur 4. Jeu médiocre de 2 côtés, cette équipe du Lot s'inclinera en 1/8 du France.

<u>Compte rendu</u>: équipe qui s'est qualifiée pour ce chpt de France en outsider lors du chpt départemental. Pas de véritable tireur dans cette formation et 1ère participation. Des difficultés pour construire un jeu correct et régulier, mais très bon comportement sur et en dehors des jeux

Triplette Cadets

Déléguée : BOURGEON Laurence 1/4 finale France

Joueurs : **BOURGEON Estelle, MICHAUD Nathan et PAPIN Alexis**Champvans

Résultats : 1ère partie : contre Pyrénées Orientales CD66 13 mènes en 1h15 gagné 13/12

2ème partie : contre Mayotte

10 mènes en 0h50 gagné 13/2

3ème partie : contre Nouvelle Aquitaine

10 mènes en 0h50 perdu 12/13

4ème partie : contre Alpes Hte Provence CD04

5ème partie : contre Hauts de France

10 mènes en 0h50 perdu 12/13

10 mènes en 0h50 perdu 12/13

10 mènes en 0h45 perdu 6/13

10 mènes en 1h10 gagné 13/9

10 mènes en 1h10 gagné 13/6

8ème de finale : contre Var CD83

10 mènes en 1h00 gagné 13/6

8ème de finale : contre Auvergne Rhône Alpes

10 mènes en 0h45 perdu 04/13

1ère partie : joué 4 boules en moyenne, bon point, tir difficile mais Alexis a tiré des boules importantes, l'équipe se complète bien.

2ème partie : l'équipe joue bien face à une équipe un peu faible au tir.

3ème partie perdu à 12 après avoir manqué la gagne, dommage l'équipe joue par à-coup sot 6 boules, soit 3 boules. Mauvaise dernière mène qui nous coûte la partie, dommage car nous aurions être en tête à la pause méridienne.

4ème **partie :** terrain plus goudronneux, on pointe moins bien que le matin, face 1 équipe qui tire bien.

5^{ème} partie : partie décisive, celui qui gagne se classe 2^{ème}de la poule. Belle partie des 6 joueurs, mais les points d'Estelle et Nathan ont fait défaillir les tireurs adverses en fin de partie.

16ème de finale : tirage pas facile contre 1 très bonne équipe du Var, très forte au tir, la constance de notre équipe au point et Alexis qui tire les boules importantes nous permet de nous imposer aisément.

8ème de finale: retour difficile on met un peu de temps à rentrer dans la partie, nous retrouvons notre jeu en fin de partie pour finalement l'emporter, car nos adversaires avaient manqué la gagne la mène d'avant.

Quart^e **de finale :** début difficile, équipe un peu stressée, rapidement menés 0x10, nous faisons jeu égal contre notre adversaire mais ne parvenons pas à refaire notre retard.

<u>Compte rendu</u>: Joueurs appliqués et motivés qui ont su rapidement s'adapter aux terrains très techniques, ils ont fait de belles parties dans une poule très homogène où l'on pouvait aussi bien finir 2ème que 5ème, le stress et le changement de terrain nous a été fatal lors des ½ de finale. Excellent comportement tout au long du week-end aussi bien pendant et qu'en dehors des parties.

Triplette Juniors

Délégué: JANOD Nicolas

Joueurs : **DECOUTEIX Lucas, GANDROZ Charlie et PUTIN Jules** Sportivement Pétanque

Résultats : 1ère partie : contre Centre Val de Loire gagné 13/6 Une bonne première partie

2ème partie : contre Auvergne Rhône-Alpes gagné 13/10

Partie moyenne alternant le très bon et le moins bon

3ème partie : contre Aude CD 11 perdu 4/13 Partie très mauvaise, dommage!

4ème partie : contre PACA perdu 8/13

On a mené pendant une grande partie puis on a complètement décroché, c'est

très dommage!!

5^{ème} partie : contre Hauts de France perdu 4/13 Partie très moyenne

Nous étions dans une poule assez relevée et surtout très homogène. Malgré ces 3 défaites nous finissons 3ème à un rien de la 2ème place et des 8ème de finale du Championnat de France. Avec un peu plus de régularité au point comme au tir nous aurions pu atteindre ces 8ème c'est un peu dommage!

Coupe de l'Avenir

Nous avons donc rencontré la nouvelle Aquitaine en 16^{ème} de la Coupe de l'Avenir le samedi soir et nous avons gagné facilement en réalisant une très belle partie.

Le lendemain matin de bonne heure nous rencontrions le Finistère en 8^{ème} de finale et après une plutôt bonne partie mais avec vraiment aucune réussite nous nous inclinions 13 à 9.

Compte rendu : Ce 1^{er} championnat de France a donné de l'expérience à 2 de mes jeunes et leur a permis de voir et de se rendre compte de ce qu'était un championnat de France. Cela leur a permis aussi d'avoir un autre niveau et peut être un peu moins de stress lors du Championnat de France des clubs durant lequel on atteint les ½ finales.

En tout cas pour moi le week-end reste satisfaisant, dans le sens où ces jeunes ont acquis de l'expérience et ont pu ressentir toutes les émotions que pouvaient entrainer un championnat de France, même s'ils n'ont pas exprimé totalement tout leur potentiel. (Ils avaient les moyens de faire beaucoup mieux!)

Ce championnat a été plutôt bien organisé, de très beaux jeux de pétanque très sélectifs (du moins où jouaient les juniors), des boissons à des prix relativement corrects mais des repas trop chers pour ce que c'était (qualité et quantité pour des juniors !!!). Une fois de plus, je reste déçu par les repas lors d'un championnat de France, c'est dommage !

L'hôtel était très bien même si je regrette le camping et ses mobils-homes où **les jeunes sont beaucoup plus en sécurité à l'extérieur**. L'ambiance et l'organisation du séjour ne sont pas non plus les mêmes.

Nicolas JANOD,

Responsable jeunes à Sportivement Pétanque.

CLASSIFICATION JOUEURS ELITES ANNEE 2018

Licence	Nom	Prenom
03903282	AIRES	Emmanuel
07109312	AUBRET	Corinne
03903333	BARCELO	Alain
03901007	BINDA	Jean
03901008	BINDA	Samuel
03907721	BONIN	Jérôme
00105399	воинот	DANIEL
02122723	BOUTON	Fabrice
03906988	BREVOST-CHOPELIN	Georges
03907714	BREZE	Alexis
03906311	BUGNOT	Benjamin
03908274	CABAUD	Thomas
03906122	CABOT	Maélie
03908339	CAMBAZARD	Alix
03906229	CHEVANNE	Stéphanie
03907589	COMPARET	Aymeric
03903055	DA SILVA	Luis
03902206	DE BIASI	Jean-Christian
03907846	DECOUTEIX	Lucas
03902105	DELIOT	José
03905619	FLAGEL	Mélanie
03901540	GAGLIARDI	Jean-Yves
03908581	GANDROZ	Charly
03907849	GAUGIER	Sulyvan
07102395	GIOVANNINI	FREDERIC
03901968	GLAB	Christian
03903207	GLAB	Cassandra
03901684	GONCALVES	Nicolas
03908205	GUETTE	Enzo
03900528	GUILLEMENEY	RAPHAEL
03906463	GUILLEMENEY	Margaux
03905941	GUYON	Régis
03904389	GUYON	Claude
02501976	HONG	Chan
02503448	JACQUIN	Sébastien

	I	T
03905304	JANOD	Nicolas
03908087	JOLY	Antoine
03901350	LEBAUD	Corinne
03901426	LIMOGES	Bernard
05100517	MACHIN	Gérard
03904481	MARAUX	Jérémy
03901231	NICOD	Fabienne
03907382	NICOD	Nathan
03905640	OGLIOTTI	Aline
03903083	OLIVIER	Serge
03902515	PANCIN	Michel
03902342	PASCAL	Pierre
03902460	PERGE	Jean-Claude
03903107	PERRAUD	Anthony
03901169	PETETIN	Patrick
00704111	PLANTIN	Corinne
03908241	POUCHAIN	Christophe
03905289	PROST-BOUCLE	Anthony
03905290	PROST-BOUCLE	Kévin
03905730	PROTET	Donat
07121207	PUTIN	TOM
00105040	SALOMON	Franck
03904090	SANTINA	Christian
03907123	SAUVONNET	Ludwig
03903113	SECRETANT	Alain
03901609	TABOURET	Django
02103763	VAUCHEY	Didier
07114278	VERSET	Myriam
03907654	VESPA	Bruno
03904039	VULIN	Yohann

CLASSIFICATION JOUEURS HONNEURS ANNEE 2018

Licence	icence Nom Préno	
03907017	ALVES	Jayson
06923989	ANDRE	Jean-Pierre
03902602	ARBEZ	Laurent
02103889	ARDICLIK	Alain Mevlut
02503573	ARDIET	René
03907906	ARNAUD	Mickaël
03902202	ARNOLD	Jean-Michel
03901554	BALLAND	Jean-Pierre
00102390	BANDET	Sonia
03908023	BERNET	Maxime
03908029	BERNET	Pauline
03907404	BERREZ	Lucas
03907766	BEY	Kevin
05800022	BIGLER	Jean-Marie
03900286	BONNOT	Gilbert
03900937	BONNOT	Grégory
03902181	BOUE	Bernard
03903387	BOURGEOIS-BESANCON	Frédérique
03902375	BOURGEON	Michel
03905823	BOURGEON	Dorian
03901006	BROCARD	Jean-Michel
03903308	BUFFARD	Pierre
03901016	BUSSARD	Daniel
03900456	CABOT	Corine
03900701	CABOT	Sullivan
03905330	CAMELIN	Pascale
03902006	CANARD	André
03906451	CANIOTTI	Cédric
03904328	CATALDO	Anthony
03901154	CHARLOT	Pascal
03906235	CHARRIERE	Thomas
03906236	CHARRIERE	Walter
03906706	CHAVANNE	Quentin
03903698	CHAVANNE	Amandine
03901780	CHENU	Franck

00004447	001157	01.11
03904447	COLLET	Gérald
07100833	CORDELIER	Fabien
03907741	COURCENET	Hervé
03901375	CROTET	Patrick
03900692	DA COSTA	Nadia
07114282	DA SILVA	Cédric
03907562	DELERUE	Bruno
03903351	DELIOT	Eric
07102733	DEMONT	Franck
07117917	DEMONT	Aymeric
03906125	DEPROST	Fabien
00104929	DONGUY	Frédéric
03906534	DUMONT	Laurie
03908000	DUMONT	Elise
03907403	DURY	Kélian
03902923	DUTEL	Jacques
03901989	FAIVRE	Mickaël
03906632	FAVRE	Nicolas
03903156	FLUZIN	Guy
03902369	GARDIEN	Damien
03902368	GARDIEN	Jean-Marie
03903991	GAUCHET	Pascal
07117039	GAUDILLAT	Aurélien
03907848	GAUGIER	Nathan
03904875	GAZZERA	Jérémy
03907268	GIBEY	Nicolas
03902907	GIOVANNINI	Louisa
03903400	GIROD	Christophe
03906104	GIROD	Cyril
03905909	GLAB	Dylan
03902215	GONCE	Michel
03908022	GRILLOT	Mélissa
03907910	GROSSE	Maxime
03908219	GROSSE	Nathalie
03901978	GUICHENAL	Gilles
03905411	GUILLAUMOT	Didier
03900991	GUILLEMENEY	Valérie
03906718	GUILLEMENEY	Laurie

03908646	GUYON-CATRAN	Alain
03906629	GUYON-GELLIN	Roland
03907917	GUYOT	Allan
03907927	HAMARD	Sébastien
07107093	JAILLET	Denis
03906137	JANOD	Philippe
03906138	JANOD	Mathilde
03907716	JANVIER	Lucas
03903102	JEAN-PROST	Claude
09411240	JOLIVET	Jean Marc
03907356	JOURNOT	Antonin
06900443	LACONDEMINE	Philippe
03903765	LACROIX	Régis
03906805	LAKDAR	André
03900383	LAVERSENNE	Patrick
03900264	LAVERSENNE	Grégory
03903701	LEBLANC	Michel
03901591	LEGOUHY	Ludovic
00102652	LEJEUNE	Jérôme
00101000	LEJEUNE	Thierry
00101021	LEJEUNE	Sandrine
03907316	LEROY	Mathieu
03905344	LIBOZ	Michel
03902984	LONGCHAMP	William
02806480	LORIEUL	Arnaud
03902267	LORINE	Irène
03901494	MARAUX	Jean-Marie
07114071	MARCHAND	Michel
07102156	MARECHAL	Michel
03902356	MARTIN	Patrick
03900206	MARTINEZ	René-Paul
03902872	MENIS	Romain
03902873	MENIS	Jérémy
03902349	M'HAMDI	Zoubir
03901516	MICHEL	Claude
03903180	MICHELLI	Manuel
03902239	MICHON	Christian
03904016	MILLET	Christopher

03903706	MONNERET	Aline
02501768	MONNET	Serge
03908008	MONNET	Christophe
03902382	MONNIER	Pascal
03907788	MONTALTI	Charline
03900125	MOREL	Jean-Claude
06912120	MORIN	Alain
03906701	MORO	Clelia
03905842	NANNI	Nathalie
03901821	NEVERS	Gilles
03906662	NICOD	Bastien
03901013	NOIROT	Caroline
03900453	PAGET	Philippe
03900818	PANDEL	Manuel
03908575	PAQUES	Lionel
03900719	PARIS	David
03903385	PARROT	Julie
03904885	PARROT	Aude
03902341	PASCAL	Nicole
03903178	PERELLI	François
03905641	PERRAUD	François
03900529	PETIOT	Christian
03906967	PETIOT	Daniel
03902380	PETIT	Pascal
03907850	PICHERY	Yohan
03905370	PILLOT	Eric
03907470	PINSON	Didier
03907471	PINSON	Valentin
03902452	PIPOZ	Chantal
03906437	PITON	Kévin
03902448	PIVARD	Marc
03900084	POINT	Gabriel
03900212	POMMIER	Denis
03906223	POMMIER	Valentin
03900123	POMMIER	Jean-Claude
03902404	PONTAROLLO	Michel
03902028	PRINCE	Philippe
07110344	PUTIN	Yohann

07118647	PUTIN	Jules	
03901115	QUINTARD	Daniel	
02509102	REGAZZONI	Elie	
03905882	REYNAUD	Thibaud	
03905884	REYNAUD	Pierre	
03907369	ROBIN	Daniel	
00106893	RODRIGUEZ	Jean-François	
02506211	ROUCHEIX	Alexis	
03901182	ROUSSEL-GALLE	Denis	
03901107	ROUSSELOT-EMART	Eliane	
03901314	ROUSSELOT-EMART	Gaëlle	
03902080	ROUSSEY	Christophe	
02123973	ROUX	Hervé	
03907779	ROUX	Jean-Paul	
07115827	SAGOT	Maxime	
03900769	SAILLARD	Vanessa	
07802995	SAJDAK	Patrick	
03902922	SECRETANT	Denis	
03904060	SECRETANT	Patricia	
03901244	SIMON	Serge	
03907649	TISSERAND	Frédéric	
03901529	TOURNIER	Guy	
03907720	TREMAUD	Benjamin	
03901679	TRIBUT	Maurice	
03903261	VANONI	Patrice	
02123224	VASSEUR	Cyril	
03907626	VAUTHIER	Sébastien	
07117143	VENET	Florian	
03908204	VERNIER	Michaël	
03907911	VILLET	Jordan	
03906887	VINCENT	Alain	
07114281	VION	Jean-François	
03902381	VOGT	Serge	
03900627	VULIN	Gérard	

RAPPORT DE LA COMMISSION BOULODROME

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, Mesdames, Messieurs,

L'année 2018 ressemble à 2017. Le boulodrome régional a fait le plein et même si parfois certains n'ont pas eu le nombre d'équipes qu'ils auraient souhaité, beaucoup d'autres ont été surpris agréablement et c'est très bien ainsi. Depuis le 11 janvier jusqu'au 20 décembre, les compétitions ne manquent pas et par la même occasion, le travail non plus.

Je remercie les clubs qui m'ont sollicité, tant pour les préparatifs que pour l'inventaire, de m'avoir parfois apporté une aide précieuse ou trouvé un arrangement pour m'éviter un déplacement en pleine nuit quand deux compétitions se suivaient le même week-end. Je remercie les clubs qui nettoient correctement les locaux et j'encourage certains à revérifier ce qui a été fait avant de partir. Le boulodrome n'est pas le mien, vous vous en doutez bien, il est à nous tous, alors faisons tous notre part du boulot pour qu'il reste un lieu agréable et propre, cela va de soi.

Comme vous le savez, depuis cette année, les clubs ont la possibilité de s'approvisionner auprès du CD39 ou d'apporter leurs boissons sauf la bière. Cette décision a été prise pour tenir compte de certaines remarques concernant le tarif des boissons. En début d'année, pour aller dans votre sens, le CD39 a renégocié ses tarifs avec la société Juradis. La nouvelle grille tarifaire vous a été transmise en février. Vous avez donc le choix mais pas sur le prix de vente des boissons. Comme le rappelle l'article 16 du règlement intérieur du boulodrome régional, les tarifs fixés par le CD39 s'appliquent à tous et juste pour que ce soit clair pour tout le monde, ce règlement a été voté en Assemblée Générale du CD39 par les présidents de clubs. Merci à tous de respecter ces règles pour le bien de tous, et surtout des joueurs qui viennent au boulodrome.

Concernant l'accès au boulodrome, tout licencié est libre d'y venir aux heures et jours d'ouverture et chacun est tenu de les respecter. La convention avec le club support sera rediscutée dans les prochaines semaines et tout le monde sera informé des nouvelles dispositions.

Pour terminer, je remercie tous les bénévoles qui m'accompagnent au moment des différentes compétitions au boulodrome. Même si le boulodrome prend beaucoup de mon temps, je sais que beaucoup de joueurs et joueuses viennent avec plaisir et me le disent. C'est notre meilleure recompense.

Merci de m'avoir écoutée.

La présidente de la commission du boulodrome, Yvette OUTREY.

RAPPORT DE LA COMMISSION DISCIPLINE

Mesdames, Messieurs

Le bilan de l'année 2018 est plutôt positif, puisque la commission n'a pas eu à se réunir.

Toutefois, cela ne veut pas dire que tout va bien : en effet, quelques incidents ont émaillé l'année 2018. Notamment au régional mixte de Lons-le-Saunier, suite à des perturbations, injures, grossièretés, menaces, etc----un rapport a été remis au président du CD qui l'a fait suivre à la commission régionale de BFC. Il ne faut pas compter uniquement sur l'arbitre, on ne devrait jamais hésiter à faire un rapport auprès de son comité et n'épargner personne, quel que soit le statut du joueur incriminé.

Je vous rappelle qu'il n'y aurait pas de pétanque sans règles et sans arbitres pour les faire respecter. Valoriser l'image et la fonction de l'arbitrage permettrait d'encourager les volontés et de motiver les futurs candidats. Malheureusement, une petite minorité de personnes dénature notre sport : de plus en plus souvent des dirigeants et des arbitres doivent faire face à ces excès.

Nous sommes tous des bénévoles. Le bénévolat se perd, c'est pourtant sur lui que repose le fonctionnement de toute association. J'ai relevé un texte dans le journal de la fraternelle des cheminots qui me parait toujours au goût du jour alors qu'il date de 2007. Le voici :

« Le bénévole est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations, où il peut se réunir avec ses congénères. Les bénévoles se rassemblent à un signal appelé « convocation ». On les rencontre aussi en petits groupes en divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation, ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget. Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole, et qui lui prend beaucoup de son temps. Mais cet instrument lui permet également de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour. L'ennemi héréditaire est le « yaqua » dont les origines n'ont pu être déterminées à ce jour. Le « yaqua » est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaitre que deux mots « y a qu'à », ce qui explique son nom. Bien abrité dans la cité anonyme, le « yaqua » attend. Il attend le moment ou le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire, provoquant chez celui-ci une maladie tres grave : le découragement. Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche, et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet. Les bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaitre, et il est possible que dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos, où comme tous ces animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire. »

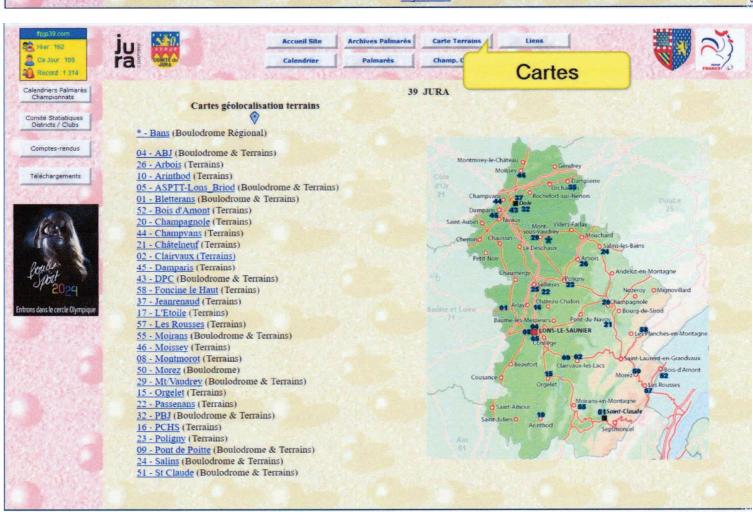
Heureusement nous n'en sommes pas encore là. Etant de nature optimiste je pense et je suis sur que notre sport est synonyme de respect des autres et de convivialité.

Je termine en vous souhaitant à tous une excellente santé et une bonne année sportive 2019.

RAPPORT DE LA COMMISSION INFORMATIQUE







RAPPORT COMMISSION ARBITRALE

Saison 2018

Bonjour à toutes et à tous,

Pour la saison 2018 au niveau de l'arbitrage tous nos Championnats ont été honorés. Merci à tous les arbitres qui ont été présents pour ces compétitions. Cependant, j'ai encore remarqué cette année le manque de participations de nos nouveaux jeunes arbitres qui sont souvent joueurs, certains n'ont arbitré aucun championnat cette saison.

Comme je le dis, tous les ans, les anciens ne seront pas toujours là, et à l'avenir si ça continue, je pense que certains Championnats seront amenés à être tout simplement annulés faute d'arbitres, ou alors nous seront obligés à faire appel à des arbitres extérieurs ce qui entrainera des frais supplémentaires....

Cette année encore quelques anciens ne pourront plus arbitrer (raison de santé ou autres...) il faut prendre conscience de ce problème, car l'avenir à mon avis va devenir de plus en plus dur.

J'aurais aussi aimé voir un peu plus d'arbitres sur le Championnat de tir de précision en effet nous avons dû faire appel à de nombreux bénévoles sur cette journée très longue, d'avance je les remercie, bravo aussi aux joueurs pour leurs comportements, et leurs aides précieuses pour la remise en place des boules, c'était vraiment sympa de leurs parts.

La poursuite de ce Championnat demandera certainement à revoir le déroulement de cette compétition. (Le sujet a été évoqué en réunion du Comité)

Comme chaque année quelques dates à retenir :

- Inscription à l'examen d'arbitre avant le 15 décembre, candidature à envoyer exclusivement au président Paulo DE BASTOS
- Examen d'arbitre le troisième dimanche de janvier
- La réunion des arbitres aura lieu comme d'habitude début février (date à définir).

La convocation et le tableau des Championnats seront envoyés à chaque arbitre pour que ceux-ci puissent émettre leurs vœux. Je compte sur tous les arbitres pour cette réunion en début d'année.

Cette réunion sert aussi à faire le point sur les nouvelles directives fédérales ainsi, que d'évoquer les problèmes sur le règlement, les tenues etc... rencontrés sur nos compétitions

Petites informations sur les tenues. Nouvelle réglementation 2019 :

- Pour les concours départementaux, régionaux, Supra, Inter Nationaux, évènementiels :
- le port du jean, pantalon, short sportif ou survêtement sportif est autorisé

- Championnat départemental, Coupe de France départementale, Championnat départemental des clubs :

Le haut est identique sur lequel figure obligatoirement le logo du club. Le port du jean est interdit. Le port du pantalon, du short sportif ou du survêtement sportif est autorisé. Les vêtements troués, cloutés, délavés, bariolés, etc..sont interdits.

Championnat Régional, championnat régional des clubs :

Tenues haut et bas identiques Logo département et/ou club obligatoire. Le port du jean et du pantalon est interdit. Le port du short sportif ou du survêtement sportif est **obligatoire**.

- Championnat de France,, Coupe de France des clubs (à partir des zones), Championnat national des clubs, Phase finale, championnat National des clubs:

Tenues haut et bas identiques Logo département et/ou Région obligatoire. Le port du jean et du pantalon est interdit. Le port du short sportif ou du survêtement sportif est **obligatoire**.

Pour tout type de compétition :

- Les vêtements troués, cloutés, délavés, bariolés, etc.. sont interdits.
- Le port du « marcel » est interdit. Les épaules doivent être couvertes.
- Les chaussures sont fermées de tous les côtés. Elles ne sont pas ajourées, ni sur les côtés ni sur le dessus. Les espadrilles sont également interdites.

On peut consulter le tableau des tenues sur le site duCD39

Prenez bien note de toutes ces informations, car en 2019 nous seront intransigeants sur ces points.

Remerciement à tous mes collègues arbitre pour leurs engagements sur toutes les compétitions organisées par notre Comité.

Remerciement aussi à tous les bénévoles et joueurs pour leurs comportements dans les compétitions de cette année.

Encore une fois, je remercie mes collègues les deux Michel DEMOUGEOT et PERRUSSEL pour l'aide et le soutien qu'ils n'ont apportés au sein de la commission.

Je souhaite à toutes et à tous de joyeuses FETES DE FIN D'ANNEE et une bonne saison 2019 à tous les joueurs (es), aux Présidents de Club ainsi qu'à tous les membres du Comité Directeur.

Le président de la commission Patrick GRUNEISEN

RAPPORT COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Grâce à une poignée de bénévoles, toutes les compétitions et manifestations prévues en 2018 pour nos jeunes ont pu se dérouler dans les meilleures conditions.

Sur un effectif de 145 jeunes pour les 4 catégories, 100 en moyenne se sont retrouvés sur les championnats (+20 par rapport à 2017) et les résultats suivent au niveau régional et national avec des places de 1/4 et 1/2 finale aux championnats de France. Egalement une jeune féminine et un espoir masculin sélectionnés pour les stages nationaux. (Résultats complets de l'année sur le site du comité).

Mais cette satisfaction cache le manque d'implication générale des clubs pour nos jeunes, 5 à 6 seulement sont structurés et permettent ces résultats. J'aimerais que chaque président puisse avoir dans son entourage au moins une personne qui s'intéresse à notre jeunesse. Dans le même registre nous avons un nombre impressionnant d'initiateurs et d'éducateurs BF1 mais à quoi servent-ils s'ils ne se mettent pas au service de notre comité.

Je pensais que la Bourgogne nous apporterait un bol d'air, ce n'est pas le cas. Il faut du sang neuf sinon nous aurons beaucoup de difficultés pour mettre en place les nouvelles directives régionales.

Ceci dit je remercie les personnes et les clubs qui ont joués le jeu en 2018, et la soirée des champions qui s'est déroulée à La Loye le 23 novembre dernier prouve qu'il y a du potentiel et encore de belles choses à réaliser.

Je compte sur vous tous pour que nos jeunes puissent pratiquer leur sport dans les meilleures conditions.

J'en profite pour vous souhaiter une excellente année 2019

Merci de votre attention.

Le président de la commission des jeunes

Michel Bourgeon

RAPPORT COMMISSION FEMININES

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Encore une année qui s'achève et la commission des féminines a bien fonctionné. Les deux manifestations que nous avons organisées se sont très bien déroulées.

- Organisation d'un concours féminins le 4 Mars 2018 : 37 doublettes formées. Cette année encore je dois souligner qu'il y avait une forte participation des jurassiennes ce qui est en soit très encourageant. De fait, ce concours sera donc reconduit en 2019.
- La traditionnelle «journée féminines » du CD39. Elle s'est déroulée au boulodrome de Bans le 25 Février 2018 avec une participation de 46 Féminines. Je suis contente car le nombre augmente un peu mais pas assez à mon goût en référence au nombre de féminines licenciées dans le Jura. Je remercie le club de la PBJ qui pour la deuxième fois a servi de club support à son organisation.

Cette journée sera reconduite en 2019 et d'ores et déjà je lance un appel pour qu'un autre club ait la gentillesse d'en assurer l'organisation matérielle.

Sur le plan sportif, je félicite les joueuses qui ont représenté nos couleurs jurassiennes dans les divers championnats et principalement au niveau France.

Avant de conclure, je remercie tous les bénévoles, les arbitres, qui ont œuvré cette année au service de la commission féminines.

Merci de votre attention et bonne année sportive 2019.

La Présidente de la Commission Féminines, ZERBINI Stéphanie

ORAPPORT COMMISSION VETERANS

Monsieur le Président du Comité du Jura, Mesdames, Messieurs les Présidents de club, Mesdames, Messieurs.

Que dire de cette commission vétérans?

Je peux dire qu'elle fonctionne plus que bien, avec ses bénévoles qui œuvrent à chaque concours 55 et plus. Les concours connaissent toujours le même succès malgré les dires de quelques licenciés qui expriment le contraire sans fondement. Il y a juste un petit problème le manque d'arbitres. Certains venant bénévolement nous arbitrer, sont atteints par la limite d'âge et arrêtent tout simplement d'officier.

La journée vétérans de cette année a eu lieu le 18 octobre dernier au boulodrome régional. Elle a connu une participation de 144 joueurs contre 144 l'année passée! Ce qui est très satisfaisant et correspond à une demande attendue chaque année par nos anciens. La victoire est revenue à Mr BOULET Michel de la PBJ devant Mr PETETIN Patrick de Poligny. Première Féminine Mme CANCEDDA Maryse devant Mme MARTINELLO Adrienne de l'ABJ.

Si nos « y-a qu'à » et « faut qu'on » ont des idées meilleures que les nôtres pour l'organisation de cette journée ces idées seront les bienvenues.

Avant de conclure j'adresse un grand BRAVO et mes félicitations à la triplette de DAMPARIS championne de ligue cette année : GUYON Claude, DE BIASI Jean,-Christian et PASCAL Pierre.

Félicitations également au club et aux vétérans de POLIGNY dont la triplette PETETIN Patrick, LIMOGES Bernard et GLAB Christian ainsi que la doublette MACHIN Gérard et GLAB Christian remportent le titre de « Champions du Jura ».

Merci de votre attention et bonne année sportive 2019.

Le Président de la Commission Vétérans OUTREY Gilles

BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT DU BOULODROME ANNEE 2018

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT CHARGES

Période du 1^{er} décembre 2017 au 28 novembre 2018

CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		30 211.52
ACHATS STOCKÉS - MARCHANDISES & AUTRES ACHATS		
606400 Fournitures de bureau - administratives	103.26	
607000 Fournitures pour la buvette	417.61	
607100 Fournisseur TECHNI CAFE	660.85	
607300 S.A.S. CLAVELIN et FILS	7 269.60	
607500 PRO à PRO CASH	986.66	
607600 Fournisseur JURADIS SOREDIS	18 824.20	
Total Achats Stockés - Marchandises & Autres Achats	28 262.18	
SERVICES EXTÉRIEURS		
611200 Sport Adapté	75.23	
613200 Location	65.00	
Total Services Extérieurs	140.23	
AUTRES SERVISES EXTERIEURS		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	00.07	
625700 Missions & Réceptions	26.37	
626000 Frais postaux	67.50	
Total Autres Services Extérieurs	93.87	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
654100 Frais avancés par la compta du boulodrome pour CD 39	1 715.24	
Total Autres Charges de Gestion Courante	1 715.24	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT)		8 496.60
, ,		
TOTAL GÉNÉRAL		38 708.12

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DES PRODUITS

Période du 1^{er} décembre 2017 au 28 novembre 2018

PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
	<u> </u>	
PREST. SERVICES - VENTES MARCHANDISES		
701000 Particpation des joueurs sur concours	9 169.00	
708000 Encaissement factures consommations	27 656.00	
Total Ventes - Prest. Services - Ventes Marchandises	36 825.00	
PRODUITS FINANCIERS		
768100 Intérêts des comptes financiers débiteurs	167.88	
Total Produits Financiers	167.88	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771300 Rembt des frais par le CD 39	1 715.24	
Total Produits Exceptionnels	1 715.24	
TOTAL GÉNÉRAL		38 708.12

DÉTAIL DU BILAN ACTIF AU 28 NOVEMBRE 2018

ACTIF IMMOBILISE		30.40
PARTICIPATIONS & CREANCES RATTACHEEES		
261000 Titres de participation Crédit Agricole	30.40	
Total des Participations & Créances rattachées	30.40	
ACTIF CIRCULANT		39 260.01
CLIENTS - USAGERS & COMPTES RATTACHÉS		
411010 COMMISSION VETERANS	> 1 401.12	
418000 COMMISSION FEMININES	- 3.50	
Total Clients - Usagers & Comptes Rattachés	- 1 404.62	
COMPTES FINANCIERS : VALEURS MOB. DE PLACEMENT		
508000 LIVRET A SUR CREDIT AGRICOLE	33 260.86	
Total Comptes Financiers : Valeurs Mob. de Placement	33 260.86	
BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS		
512000 CREDIT AGRICOLE	7 237.74	
Total Banques, Etablissements Financiers & Assimilés	7 237.74	
	_	
CAISSE		
530000 Caisse	166.03	
Total Solde de Caisse	166.03	
	_	
TOTAL GENERAL BILAN ACTIF		39 290.41

BILAN COMPTABILITE GENERALE 2018 DU COMITE

	Exercice 2018 budgété		Exe	rcice 2018 réalis	sé	
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde
Assemblée Générale	2 000.00	300.00	1 700.00-	2 181.90	198.00	1 983.90-
Réunions CD39 + Comité Régional	1 000.00		1 000.00-	1 272.59		1 272.59-
Frais bancaires	150.00		150.00-	125.73	9.94	115.79
Frais Téléphoniques	1 000.00		1 000.00-	963.00		
Congrès FFPJP	2 000.00		2 000.00-	1 197.68		1 197.68-
Commission d'Arbitrage	1 000.00	300.00	700.00-	1 404.84	108.00	1 296.84-
Boulodrome	25 000.00		25 000.00-	25 552.20		25 552.20-
Gestion	1 100.00		1 100.00-	700.53		700.53-
Coupes & Championnats	800.00		800.00-	685.65		685.65-
Commission Jeunes	3 500.00	200.00	3 300.00-	3 828.13	250.00	3 578.13-
FFPJP	17 300.00		17 300.00-	17 813.60		17 813.60-
Equipement	2 000.00		2 000.00-	4 023.39	430.80	3 592.59-
Commission technique	800.00	200.00	600.00-	892.10	190.00	702.10-
Championnats de France	20 000.00		20 000.00-	20 208.97		20 208.97-
Franco-Suisse	300.00		300.00-			
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	2 000.00		2 000.00-	1 200.00		1 200.00-
Participation CR Brg-FC	8 000.00		8 000.00-	7 052.50		7 052.50-
Commission Vétérans & Intervilles	1 800.00		1 800.00-	1 577.00	252.00	1 325.00-
Commission Féminine	1 000.00		1 000.00-	1 000.00		1 000.00-
National Moulins	600.00		600.00-	300.00		300.00-
CNC Jeunes (2018) / CRC & CNC J (2019)	3 000.00	1 600.00	1 400.00-	1 320.75	800.00	520.75-
Indemnités Coupe de France	1 500.00		1 500.00-	3 040.00		3 040.00-
Indemnités Championnats Brg-FC						
Divers	0.00		0.00	1 400.51		1 400.51-
Journée dirigeants Ligue	200.00		200.00-			
Manifestations diverses	13 000.00	15 000.00	2 000.00	13 919.70	15 524.10	1 604.40
Calendriers	1 700.00	1 900.00	200.00	1 676.40	1 948.00	271.60

Planète Boules	960.00	960.00	0.00	960.00	900.00	60.00-
Frais bénévoles (déduc. impôts bénévolat)	8 000.00	8 000.00	0.00	8 272.00	8 272.00	0.00
Inscriptions Coupe de France		220.00	220.00		160.00	160.00
Inscriptions Championnats du Jura		10 500.00	10 500.00		11 724.00	11 724.00
Inscriptions CDC M & F (et vétérans)		1 400.00	1 400.00		1 975.00	1 975.00
Licences		78 000.00	78 000.00		73 090.00	73 090.00
Mutations		3 500.00	3 500.00		4 612.00	4 612.00
Affiliation clubs		1 620.00	1 620.00		1 620.00	1 620.00
Subvention FFPJP		2 500.00	2 500.00		3 014.00	3 014.00
CNC F indemnité reçue de FFPJP					1 000.00	1 000.00
Forfait championnats Jura (et Ligue en 2018)		3 300.00	3 300.00		3 070.50	3 070.50
Subventions (hors FFPJP)		10 000.00	10 000.00		11 005.00	11 005.00
Intérêts des comptes		350.00	350.00		547.40	547.40
Intérêts des comptes CA					167.88	167.88
Boulodrome participation 2 € /joueur		9 000.00	9 000.00		9 169.00	9 169.00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey		2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
Boulodrome panneaux publicitaires		4 600.00	4 600.00		2 600.00	2 600.00
Boulodrome panneaux photovoltaïques		7 500.00	7 500.00			0.00
Participation des clubs à l'achat du bldrm		7 500.00	7 500.00			0.00
Boulodrome, manifestations		4 000.00	4 000.00	27 172.26	27 656.00	483.74
Boulodrome, dépenses entretien & divers				1 324.02		1 324.02-
Réalisation d'emprunt						
Achat boulodrome CCVA						
Frais d'actes notariés & droits d'enregistrement	20 000.00		20 000.00-			
Annuités d'emprunt (achat boulodrome)	45 000.00		45 000.00-			
Frais d'entretien bldrm & charges diverses	15 000.00		15 000.00-			
Reprise sur excédent de l'exercice		13 697.95	13 697.95			
Reprise sur trésorerie antérieure		11 062.05	11 062.05			
Totaux :	199 710.00	199 710.00	0.00	151 065.45	182 793.62	31 728.17

> excédent de l'exercice :

4 653.14

BUDGET PREVISIONNEL 2019

	Exercice 2018 réalisé								
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde			
Assemblée Générale	2 181.90	198.00	1 983.90-	2 200.00	200.00	2 000.00-			
Réunions CD39 + Comité Régional	1 272.59		1 272.59-	1 300.00		1 300.00-			
Frais bancaires	125.73	9.94	115.79-	150.00		150.00-			
Frais Téléphoniques	963.00		963.00-	500.00		500.00-			
Congrès FFPJP	1 197.68		1 197.68-	1 200.00		1 200.00-			
Commission d'Arbitrage	1 404.84	108.00	1 296.84-	1 400.00	100.00	1 300.00-			
Boulodrome	25 552.20		25 552.20-	26 000.00		26 000.00-			
Gestion	700.53		700.53-	800.00		800.00-			
Coupes & Championnats	685.65		685.65-	800.00		800.00-			
Commission Jeunes	3 828.13	250.00	3 578.13-	4 000.00		4 000.00-			
FFPJP	17 813.60		17 813.60-	18 000.00		18 000.00-			
Equipement	4 023.39	430.80	3 592.59-	2 000.00		2 000.00-			
Commission technique	892.10	190.00	702.10-	700.00		700.00-			
Championnats de France	20 208.97		20 208.97-	16 500.00		16 500.00-			
Franco-Suisse						0.00			
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	1 200.00		1 200.00-	1 500.00		1 500.00-			
Participation CR Brg-FC	7 052.50		7 052.50-	7 200.00		7 200.00-			
Commission Vétérans & Intervilles	1 577.00	252.00	1 325.00-	1 800.00		1 800.00-			
Commission Féminine	1 000.00		1 000.00-	1 000.00		1 000.00-			
National Moulins	300.00		300.00-			0.00			
CNC Jeunes (2018) / CRC & CNC J (2019)	1 320.75	800.00	520.75-	1 400.00		1 400.00-			
Indemnités Coupe de France	3 040.00		3 040.00-	2 000.00		2 000.00-			
Indemnités Championnats Brg-FC				2 000.00		2 000.00-			
Divers	1 400.51		1 400.51-	1 000.00		1 000.00-			
Journée dirigeants Ligue						0.00			
Manifestations diverses	13 919.70	15 524.10	1 604.40	14 000.00	16 000.00	2 000.00			
Calendriers	1 676.40	1 948.00	271.60	1 700.00	2 000.00	300.00			
Planète Boules	960.00	900.00	60.00-	960.00	960.00	0.00			
Frais bénévoles (déduc. impôts bénévolat)	8 272.00	8 272.00	0.00	8 000.00	8 000.00	0.00			

•						
Intérêts des comptes CA		167.88	167.88		170.00	170.00
Boulodrome participation 2 € /joueur		9 169.00	9 169.00		9 000.00	9 000.00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey		2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
Boulodrome panneaux publicitaires		2 600.00	2 600.00		3 000.00	3 000.00
Boulodrome panneaux photovoltaïques			0.00		8 000.00	8 000.00
Participation des clubs à l'achat du bldrm			0.00			0.00
Boulodrome, manifestations	27 172.26	27 656.00	483.74	27 000.00	27 500.00	500.00
Boulodrome, dépenses entretien & divers	1 324.02		1 324.02-	1 500.00		1 500.00-
Actes notariés (part non incluse dans			1 02 1102			
l'emprunt)				10 000.00		10 000.00-
Annuités d'emprunt (achat boulodrome)				45 000.00		45 000.00-
Frais d'entretien bldrm & charges diverses				13 000.00		13 000.00-
Reprise sur excédent de l'exercice					27 075.00	27 075.00
Reprise sur trésorerie antérieure					2 400.00	2 400.00
Tieprise sui tresorerie differieure					2 400.00	2 400.00
Totaux :	151 065.45	182 793.62	31 728.17	214 610.00	214 610.00	0.00

F F P J P COMITE du JURA

COMITE DU JURA

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 28 NOVEMBRE 2018

Nous, Messieurs Jacques PARIS et Michel GONCE, Vérificateurs aux Comptes, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale en date du 9 décembre 2017, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice comptable de l'année 2018 du COMITE DEPARTEMENTAL 39 FFPJP ainsi que ceux du Boulodrome Régional, le mercredi 28 novembre 2018.

Les deux trésoriers, en ce qui les concerne, nous ont présenté l'ensemble des comptes et des écritures afférentes à la comptabilité 2018 des deux exercices et nous ont fourni toutes explications utiles. Nous avons ensuite effectué plusieurs contrôles des pièces comptables.

Suite à nos investigations, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du COMITE à la fin de cet exercice.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus aux deux trésoriers généraux du Comité départemental, Messieurs Jean-Marie MARAUX et Dominique BACHELEY, ainsi qu'au trésorier du boulodrome, Monsieur Michel PERRUSSEL, pour l'ensemble de leur gestion 2018.

Fait à BANS, le 28 novembre 2018

Les vérificateurs aux comptes :

Mr Jacques PARIS

Mr Michel GONCE

F F P J P GOMETTE du JURA

COMITE DU JURA





COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Du 8 décembre 2018

Après le mot de bienvenu du Président et de la minute de recueillement observée à la mémoire des personnes disparues cette année, le Président déclare ouvert l'Assemblée Générale 2018 de notre Comité.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2017

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2017 est approuvé et adopté à l'unanimité.

2) Lecture des différents rapports : Rapport du Président, du Secrétaire Général et des Présidents des diverses commissions :

<u>Question</u>: Après lecture du rapport de la commission sportive, Question de **Nadia DA COSTA** portant sur l'intérêt d'avancer d'une demie heure le matin le début des matchs du CDC Elite, Honneur et Féminin, ainsi que de retarder la reprise l'après midi d'une demie heure également?.

Réponse: Paulo DE BASTOS: Ce changement d'horaire a été décidé pour deux raisons: La première est d'harmoniser nos horaires avec ceux du championnat régional des clubs qui eux débutent à 8h00 le matin et reprennent l'après midi à 14h30. Tous les matchs du matin devront avoir été joués avant la pose méridienne. Certains d'entre eux finissant le plus souvent au delà de 12h00, la reprise à 14h30, qui par expérience était ce qui se passait réellement, sera désormais officialisée et permettra aux clubs de déjeuner sans précipitation et à ceux qui concourent l'après midi de devoir moins patienter jusqu'à la reprise de la compétition.

<u>Question</u>: Patrick PETETIN. Est-ce que le logo du club devra également figurer sur le short et/ou sur le survêtement ?

Réponse : Paulo de BASTOS : NON. A partir du 1^{er} janvier 2019, le logo du club sera obligatoire mais uniquement sur la tenue du haut : Tee-shirt, Veste, K-way.

<u>Question</u>: Patrick PETETIN. Pour les rencontres CDC promotion, il n'y a aucune désignation d'arbitre. Comment faire respecter l'obligation réglementaire aux joueurs de devoir porter la tenue de leur club ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS: Effectivement La décision prise par le CD 39 de ne pas obliger la commission arbitrale de désigner des arbitres pour ce type de compétition l'a été dans un souci d'économie pour les clubs qui dès lors auraient été mis dans l'obligation de verser 20.00 € à l'arbitre à chaque match joué. Le CD 39 fait appel à la probité de chaque joueur et demande à chaque coach d'inciter leurs joueurs à revêtir la tenue du club. Donc on continue comme par le passé en faisant preuve de tolérance.

Paulo DE BASTOS: L'interdiction du port du jean dans les championnats a été respectée dans l'ensemble par les joueurs, ce qui est tout à leur honneur.

Le président remercie les deux clubs, « le Carreau Champagnolais» et « l'Amicale Boule Jurassienne », pour le premier, d'avoir accepté la décision du Jury de délocaliser la phase finale du championnat triplette du jeu provençal, compte tenu des conditions climatiques exécrables, au boulodrome de Lons Le Saunier et au second d'avoir mis à la disposition l'infrastructure et pris en charge son organisation matérielle : traçage des terrains et organisation de la buvette.

3) <u>Bilans financiers 2018 : Dominique BACHELEY, trésorier général du CD 39 et par Michel PERRUSSEL Trésorier du boulodrome - rapport des vérificateurs aux comptes : </u>

Comptabilité du boulodrome :

Michel PERRUSEL rappelle que le CD 39 ne prend aucune marge bénéficiaire sur la vente des consommations mises à disposition des clubs. La facturation est calculée à prix coûtant. D'autre part, il souligne l'excellente activité du boulodrome et indique que la fréquentation a permis de récolter la somme de 9 169.00 € produit de la participation des 2€ demandée aux joueurs lors de leur inscription à chaque concours.

L'exercice budgétaire de l'année 2018 se solde par un excédent de : 8 496.60 €

Comptabilité Générale : Celle-ci englobe la comptabilité du boulodrome :

Dominique BACHELEY remercie le Président, Jean-Marie-Maraux, Michel PERRUSSEL et Antoine MARTINELLO pour leur collaboration.

L'exercice 2018 n'a pas été celui de l'achat du boulodrome, comme cela avait été budgété. Au cours de cet AG, il sera expliqué pourquoi cela ne l'a pas été, et ce qui est prévu pour cet exercice à venir.

Le coût de l'occupation du boulodrome se monte à 25 552 €, soit 12 000 de location, et 13 552 de charges (chauffage, électricité, eau, ...)

Les dépenses en "Équipements" s'élèvent à 3 592 €, cela est dû à l'acquisition d'une imprimante, et surtout du matériel nécessaire au championnat de tir de précision. Ce matériel pourra être utilisé pendant plusieurs années.

Les dépenses "Championnats de France", c'est-à-dire la prise en charge des frais des délégations qui représentent le Jura aux championnats de France, s'élèvent à 20 208 €, ce qui était prévu.

Les "Indemnités Coupe de France" sont de 3 040 €; c'est plus élevé que prévu, mais cela s'explique par le bon parcours, en Coupe de France, des clubs du Jura, en particulier Saint-Claude.

Les "Manifestations diverses" ont, dans l'ensemble, bien fonctionné, sauf le CNC Féminin, pour lequel nous avons subi le forfait de 16 équipes; cette perte d'activité nous a été compensée par un geste de la FFPJP, qui nous a alloué 1 000 €.

Les inscriptions aux championnats du Jura ont été légèrement plus nombreuses que prévu, cela montre l'intérêt des joueurs Jurassiens pour ces championnats.

Les subventions que nous percevons, du Conseil Départemental (8 505 €), et du CNDS (2 500 €), sont importantes pour nous.

Les intérêts (environ 700 €) sont appréciables, ils sont là grâce à la réserve que nous avons.

La participation, au chauffage et à l'entretien du boulodrome, de 2 € par joueur, lors des concours, est d'un montant qui dépasse légèrement les 9 000 €.

Donc, au vu du compte-rendu financier de cet exercice 2018, il apparaît :

- > une légère baisse des revenus des licences, prévisible, mais moins importante que ce qui était craint.
- > une stabilité sur bon nombre de comptes
- > un excédent de 31 728 €, réparti sur 2 points :
 - 27 075 €: l'augmentation de 19 € par licence,
 - 4 653 € : excédent sur l'ensemble des autres activités

A ce jour, la trésorerie du Comité, (trésorerie du boulodrome inclue) s'élève à 129 082 €

En conclusion, on peut affirmer que les finances sont saines, et le CD39 prêt pour les exercices à venir.

<u>Question</u>: Christian CHANIET. Est-ce que le calendrier papier est toujours nécessaire dès lors que tout le monde peut le consulter sur le site du Comité ?

<u>Réponse</u>: Paulo De BASTOS: La fourniture de ce calendrier est une disposition réglementaire obligatoire, disposition qui est prévue au règlement intérieur du Comité et qui a été votée en Assemblée Générale. De plus, tous les licenciés ne possèdent pas d'ordinateur ou autre leur permettant de consulter le site du Comité. Ce calendrier est donc dû à chaque licencié et doit lui être remis à l'occasion du renouvellement de sa licence.

<u>Question</u>: Christian CHANIET. Est-ce que l'abonnement à Planète Boule est obligatoire ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Planète Boule est la seule revue nationale dédiée au sport de pétanque. Il apparaît donc normal d'être solidaire et d'adhérer à sa publication. Le coût de l'abonnement sera de 32.00 € l'année prochaine, soit une augmentation de 2€ par rapport à 2018.

Pas d'autres questions concernant les budgets 2018. Le Président demande aux vérificateurs aux comptes de lire leur compte rendu.

Michel GONCE: « Suite à nos investigations, Monsieur Jacques PARIS et moi même, certifient l'exactitude des comptes annuels de la comptabilité générale ainsi que celle du boulodrome. Le Président propose à l'Assemblée un vote à mains levées : Les deux budgets annuels sont approuvés à l'unanimité des voix. Quitus est donc donné aux deux trésoriers pour leur gestion respective 2018.

4) Désignation des Vérificateurs aux comptes :

Le Président demande à l'assemblée si deux personnes acceptent de présenter leur candidature comme vérificateur au compte. Aucune proposition ne se manifestant, Messieurs **Jacques PARIS** et **Michel GONCE** acceptent volontiers d'être reconduits dans cette mission :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 68

Ils sont donc désignés à l'unanimité pour les deux exercices budgétaires à venir, soit les années 2019 et 2020

5) Situation du boulodrome Régional : Jean-Marie MARAUX

Jean-Marie évoque les difficultés rencontrées pour négocier avec les banques un emprunt aussi important sans proposer pour autant un apport personnel. Difficultés liées également au fonctionnement des organismes bancaires qui délèguent dans un premier temps les directeurs d'agence pour instruire le dossier lesquels par la suite doivent en référer au directeur régional car ils

n'ont aucun pouvoir décisionnaire. Les dossiers ont traîné... Les réponses également ont tardé à nous parvenir malgré plusieurs relances formulées auprès des responsables d'agence.

Finalement, le Crédit agricole s'est engagé dans un premier temps sur l'accord de financement sur la moitié de l'emprunt sollicité, soit la somme de 475 000 €. Quant à la banque Populaire, celle-ci a refusé notre demande. Cet organisme bancaire souhaitait que l'emprunt soit réalisé par la communauté de communes et que le CD 39 rembourse cet emprunt auprès d'elle. Cela n'a pu se faire.

Nous avons donc recherché une autre banque. Un dossier fut monté et présenté à la Caisse d'Epargne. Là encore, nous avons essuyé un refus.

Finalement, le Crédit Agricole a accepté de nous prêter la totalité de la somme, soit 950 000 € et demande toutefois que 2 communes se portent garant de l'emprunt. Nous demanderons à la communauté de communes ainsi qu'à la commune de BANS si elles acceptent de garantir cet emprunt, ce qui à priori ne devrait pas poser de problème.

Emprunt de 950 000 € qui couvrira l'achat du boulodrome, soit la somme de 900 000 € et une partie des frais notariés, (droit de mutation), qui s'élèvent à 60 000 €. (Les 10 000 € restant étant pris sur nos fonds propres.

Dans les années à venir, nous aurons également à nous acquitter de la taxe foncière, qui, dès 2019 sera de 500 € puis augmentera insensiblement chaque année pour arriver à un plafonnement de 6 500 €.

<u>Question</u>: Fernand FOURNIER. Est-il possible de négocier les droits de mutations ? L'an passé, il avait été évoqué la possibilité que la communauté de communes du Val d'Amour, ainsi que la commune de BANS puissent nous reverser le montant de la taxe qu'elles perçoivent.

<u>Réponse</u>: Mr BRERO. Après vérification, cette possibilité est juridiquement impossible... Mais rien n'empêche une collectivité d'octroyer des subventions ou des aides d'un montant équivalent à la taxe qu'elles ont perçue et qui viendraient en déduction de votre dépense. Cela est à négocier avec les intéressés.

Question : Jean SALVI. Après le refus de la Banque Populaire, va-t-on continuer de travailler avec elle ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Historiquement, le CD 39 est liée à cette banque depuis de nombreuses années, mais bien évidemment, après le refus essuyé à notre demande d'emprunt, nous allons au plus tôt solder nos comptes et les transférer au Crédit Agricole.

Paulo DE BASTOS:

Les présidents de clubs, en assemblée générale doivent prendre une délibération sur l'acquisition du boulodrome. Le Président met au vote cette délibération :

Pour: 68 abstentions: 0 Contre: 0

L'acquisition du boulodrome est donc validée à l'unanimité.

Le Président Paulo DE BASTOS précise que rien ne sera signé tant que les travaux de remise en état du boulodrome ne seront pas réalisés. Ces travaux ont été listés, expertisés et sont chiffrés à hauteur de 56 000 € environ.



DELIBERATION

ACQUISITION DU BOULODROME DU VAL D'AMOUR

Lors de l'assemblée générale du Comité du Jura du samedi 8 décembre 2018, le Comité directeur propose l'acquisition du Boulodrome du Val d'Amour sur la Commune de BANS suivant la proposition de vente présentée par la Communauté de Communes du Val d'Amour au prix de 900 000.00 € hors frais annexes en tenant compte des travaux à réaliser par les diverses entreprises suite aux malfaçons relevées par les différentes expertises. Le financement de l'opération sera assuré par un prêt.

- l'acquisition immobilière selon les modalités énoncées ci-dessus,
- le financement de l'opération par un prêt.

L'assemblée générale donne pouvoir au Président pour signer l'avant-contrat, la vente et le dossier de prêt, ainsi que tous les actes ou formalités nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

> Fait à LONS LE SAUNIER, Le 8 décembre 2018.

Le Secrétaire Général

Le Président.

Comité du Jura FFPJP Le Président

Michel PERRUSSEL

(Mus)

Paulo DE BASTOS

Intervention de Monsieur Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil Départemental :

Monsieur BRERO se dit heureux d'être parmi nous et de participer à notre AG. « Il y a un an, la discussion n'était pas aussi facile puisqu'il fallait convaincre du bien fondé de l'acquisition de ce bien ». Aujourd'hui cela est en bonne voie. Et il s'en réjouit. Il s'était engagé à réunir toutes les parties au siège du département afin de facilité les discussions. Il dit avoir tenu parole ce qui a favorisé l'avancement de ce projet d'achat. Il rappelle que le conseil départemental avait participé à hauteur de 440 000 € sur le projet de construction du boulodrome et qu'il n'était donc pas question que la Communauté de Communes puisse réaliser une plus value sur la vente de ce bien cofinancé entre autres par le département.

Il remercie le Crédit Agricole d'avoir accepté l'accord de prêt dans sa totalité. Il confirme qu'il faut bien évidemment changer de banque et travailler avec celle qui nous accompagne dans ce projet.

Monsieur BRERO conclut en disant que le Conseil Départemental reste et restera pour le Comité de Pétanque un partenaire privilégié et qu'il assure dès maintenant la reconduction de la subvention qui sera versée en 2019, à minima, à hauteur de celle versée en 2018.

Il nous recommande enfin de ne pas hésiter à solliciter les élus pour des aides lors de nos manifestations sportives et de les formuler dans le cadre du F.D.A.S. (Fond Départemental d'Animation Sportive)

14h15 : Reprise de l'Assemblée générale.

6) Présentation du Budget prévisionnel 2019 : Jean-Marie MARAUX

Le Trésorier-Adjoint, Jean Marie MARAUX présente le budget prévisionnel 2019 équilibré en dépenses et recettes à la somme 214 610.00. La commission des finances propose à l'assemblée générale un budget conséquent car il tient compte de l'acquisition du boulodrome régional du Val d'Amour qui s'ajoutera aux frais de location et charges 2018 du boulodrome. Dans le détail des dépenses, il a été tenu compte du remboursement de l'emprunt à hauteur de 9/12°, soit 45 000 € car l'achat devrait se concrétiser au cours du premier trimestre 2019, d'autre part il a été inscrit 10 000 € de frais notariés qui seront autofinancés puisque nous avons comptabilisé dans l'emprunt 50 000 € et que nous devrions à notre charge des frais à hauteur de 60 000 € environ. Pour l'équilibre du budget, nous avons repris la part de notre excédent 2018 de 27 075.00 € correspondant à la hausse du prix de la licence 2018 (19 € X 1425 licenciés senior) et nous avons ajouté une reprise de 2 400 € sur nos réserves. Il est à noter que l'effort demandé aux clubs avec une participation de 5 € supplémentaire par licence senior n'a pas été retenu dans le budget.

Pour 2019, les prix de la licence sénior, soit 60.00 € ainsi que celle des enfants, soit 12.00 € restent inchangés.

Question : Françoise GAUTHIER : Il avait été question que le Comité Régional reverse au CD39
1 € par licence. Qu'en est-il de cette proposition ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Effectivement, cela avait été demandé mais les Bourguignons ont dit non, ne désirant pas pérenniser cette aide pluriannuelle qui obligerait par la suite les nouveaux dirigeants du comité régional à honorer.

<u>Question</u>: Grégory BONNOT. Est-ce qu'on aurait pu obtenir des aides extérieures, par la Fédé par exemple ou autres collectivités ?

Réponse: Paulo DE BASTOS. La fédération n'a pas vocation à financer des projets. Vous vous doutez bien que si elle acceptait une seule demande, ce serait mettre le doigt dans un engrenage et elle serait aussitôt submergée par beaucoup d'autres. Par contre elle peut nous aider, et elle le fait en nous confiant l'organisation de manifestations d'ampleur nationale, telle que le CNC Féminin par exemple. Lors du congrès 2017, qui s'est déroulé à MENDE, nous avions été contactés pour l'organisation d'une manifestation européenne. Nous n'avons pu donner suite car nous connaissons un problème crucial d'accueil sur les communes de BANS, MONT SOUS VAUDREY sur lesquelles il n'existe aucune structure suffisamment importante capable d'absorber autant de participants, tant sur le plan de la restauration que sur celui de l'hôtellerie. Pour les mêmes raisons, nous ne serons pas en mesure d'organiser les championnats régionaux, qui nous avaient été dévolus par le comité régional : triplette promotion, triplette Jeunes, Doublette féminin et Tête à Tête séniors les 1^{er} et 2 juin prochain car cela aurait nécessité l'organisation de 450 repas et aucun CD n'a les reins aussi solides pour accueillir autant de personnes à la fois.

Denis SERRAND, qui avait demandé la parole, dit avoir obtenu la réponse à la question qu'il voulait poser et qui concernait justement les possibilités d'hébergement et de restauration de proximités.

Monsieur BRERO conforte la réponse de Paulo DE BASTOS et précise de même que les collectivités ainsi que l'Etat qui ont déjà apporté leur obole financière à ce projet ne peuvent pas être sollicités une seconde fois.

<u>Question</u>: Hervé MICHAUD. Le Comité versera une aide financière à tous les joueurs qui participeront à un championnat régional, soit 16.00 € pour le repas et 15.00 € pour l'hébergement. Est-ce que ces aides seront également versées pour les enfants ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Sur ce sujet, nous attendons la position de la Commission Régionale. Le CD appliquera les mêmes dispositions prises pour les séniors, dans la mesure de ses disponibilités financières.

Question : Marc SERTILLANGE. Est-que le prix de la licence va augmenter ?

<u>Réponse</u>: <u>Jean-Marie MARAUX</u>. Comme vous avez pu le constater lors de la présentation du budget prévisionnel 2019, il n'est prévu aucune augmentation du prix de la licence. D'ailleurs nous nous y étions engagés l'an passé. De plus la participation des clubs à hauteur de 5.00 € par licencié a été annulée.

Jean-Marie MARAUX précise qu'avec l'achat du boulodrome nous en devenons propriétaires et qu'il sera alors nécessaire de créer un comité de gestion.

<u>Question</u>: Grégory BONNOT. Il existe déjà une commission de gestion qui n'a jamais siégée. <u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Elle n'a pas pu se réunir car il n'y avait pas matière à discuter.

<u>Question</u>: <u>Grégory BONNOT</u>. On aurait pu la réunir, ne serait-ce que pour discuter de l'amélioration de son fonctionnement.

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Ce n'est pas aux clubs à assumer le fonctionnement du boulodrome, mais au Comité départemental dont les élus, et prioritairement le Président sont les seuls responsables devant les instances juridiques.

<u>Question</u>: Jean SALVI. Est-ce que les panneaux photovoltaïques sont en état de bien fonctionner ? Dans le cas contraire que se passera-t-il ?

<u>Réponse</u>: Paulo DE BASTOS. Ces panneaux ont été expertisés par un professionnel de ce secteur. Ce qu'il dit dans son rapport conforte l'état satisfaisant des panneaux, indique qu'il s'agit de

panneaux de haut de gamme, et bien qu'ils aient été grêlés, il précise qu'ils doivent pouvoir fournir entre 8 000 et 12 000 € de rapport par an. Il n'y a donc pas matière à douter de cette expertise avisée.

Pas d'autres questions au sujet du budget prévisionnel : Le Président propose à l'Assemblée un vote à mains levées concernant la proposition budgétaire prévisionnelle pour l'année 2019 telle que présentée par le trésorier adjoint :

Abstention 0

Contre 0

Pour 68

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2019.

Interruption du cours de notre assemblée générale. Le Président cède la parole à Monsieur Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif.

Au nom du Ministre, Monsieur GALLIOZ, remet la médaille de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif à Madame Laurence BOURGEON ainsi qu'à Monsieur Patrick GRUNEISEN. Le Président Paulo DE BASTOS, en son nom et celui de tous les participants à cette Assemblée Générale félicite les récipiendaires.

7) Modification du cahier des charges des championnats du Jura :

Michel DEMOUGEOT présente les modifications introduites dans le texte.

Vote: Abstention 0

Contre 0

Pour 68

Le nouveau cahier des charges est adopté à l'unanimité II sera joint en annexe du compte rendu de cette Assemblée Générale.

8) Modification du Règlement Intérieur du CD 39 :

Michel DEMOUGEOT présente les modifications introduites dans le texte.

Vote: Abstention 0

Contre 0

Pour 68

Le nouveau Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité II sera joint en annexe du compte rendu de cette Assemblée Générale.

9) <u>Désignation des membres extérieurs de la commission de discipline et autres commissions :</u>

- Monsieur Jean SALVI intègre la Commission de Discipline du Comité du Jura
- Madame Mélanie CHARRIERE n'étant plus licenciée est radiée de la commission de discipline du CD 39. Elle est remplacée par Monsieur ROUAH Jean-Pierre.
- Messieurs Michel GONCE et Jacques PARIS siègeront à la Commission Régionale de Discipline

10) Calendrier sportif 2019 :

Paulo DE BASTOS présente le calendrier 2019. Les quelques chevauchements existants ont trouvé un arrangement amiable. Le calendrier sera édité au cours du mois de janvier 2019 et pourra être distribué aux licenciés. En outre il peut d'ores et déjà être consulté sur le site du CD 39.

Merci au club de Sportivement Pétanque qui s'est porté volontaire en étant club support à la journée féminine du CD 39 qui aura lieu le 24 février 2019.

11)Désignation des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales

Pour rappel : Messieurs Michel DEMOUGEOT, Jacques PARIS, Guy BUATOIS et Jean-Luc PERRIN sont nommés membres de cette commission pour un mandat de 4 ans, conformément à l'article 24 des statuts du comité. Leur mandat sera donc à renouveler à l'Assemblée Générale de l'année 2020

12)Présentation des directives de la FFPJP :

- Mutations 2019 : mutations internes à 30€ et les mutations externes à 50€.
- Toutes les **mutations externes sont payantes** quel que soit le motif.
- Depuis 2016, les mutations internes et externes pour les licenciés (senior, junior et cadet dernière année) sont payantes pour un club qui se met en sommeil (en effet, le club est toujours affilié donc il doit sa cotisation au CD39)
- Un licencié suspendu pendant un certain temps : au bout de cette durée, au moment de reprendre sa licence, sa mutation est payante, qu'elle soit interne ou externe.
- Sinon, les mutations internes après une ou plusieurs années sabbatiques restent gratuites. Donc, pas de changement. Par contre, en cas de mutation externe, elle est payante.
- Enfin, en cas **de dissolution du club**, donc sans licenciés en 2018, **les mutations internes gratuites et externes payantes.**
- Championnats de France 2019:
 - > 22 et 23 juin à Fréjus (83) : Tr Masculin
 - > 29 et 30 juin à Limoges (87) : Db Mixte
 - > 6-7 juillet à Rumilly (74) : Db Fém et TàT Mas
 - > 10 et 11 juillet Charnay les Macon (71) : Tr vétéran
 - > 13 et 14 juillet à Charnay les Macon (71) : Tr Promotion
 - > 20 et 21 juillet à Saverdun (09) : Tr Féminin
 - > 26,27 et 28 juillet à Montauban (82) : Tr Provençal
 - > 24 et 25 août à Nevers (58) : Tr Jeunes
 - > 31 août-1er septembre à Dijon (21) : Db Mas et TàT Fém
 - > 6,7 et 8 septembre à Castelnaudary (11) : Db Provençal
- Certificat de non contre-indication à la pratique sportive (certificat médical) : Suite aux modifications légales liées au certificat médical, le dispositif applicable pour la saison 2019 est :
 - Pour <u>les nouveaux licenciés (non licenciés en 2018)</u>: produire <u>obligatoirement un certificat médical datant de moins d'un an</u> pour l'obtention de la licence.

- Pour <u>les renouvellements</u> : les certificats médicaux produits pour l'obtention de la licence 2017 sont valables 3 ans.

Néanmoins, les licenciés doivent **OBLIGATOIREMENT** remplir le questionnaire de santé CERFA (que le/la joueur/joueuse conserve). Si le/la joueur/joueuse répond <u>négativement</u> à l'ensemble des questions, il/elle ne fera parvenir au CD39, par le biais de son club, que **l'attestation questionnaire médical**.

Par contre, si une des réponses est <u>positive</u> au questionnaire de santé CERFA, le/la joueur/joueuse ne devra fournir <u>qu'un certificat médical datant de moins d'un an.</u> (voir document)

Tenues: voir site du CD39

http://www.ffpjp39.com/documents/compte rendu/Federation/2019 tenues.pdf

<u>Question</u>: Grégory BONNOT. Qu'appelle-t-on short sportif? Il en existe de différents modèles selon le sport pratiqué : le short d'athlétisme est différent de celui d'un joueur de foot ou de tennis, (short qui comporte des poches par exemple).

Réponse : Paulo DE BASTOS. Très bonne question à laquelle je ne peux répondre aujourd'hui. Je poserai cette question au congrès fédéral à TROYES et j'espère que nous aurons alors des précisions.

- Le Comité Régional BFC a décidé que la tenue homogène (haut) n'était imposée qu'à partir des 8èmes pour les concours régionaux.
- Répartition des équipes aux championnats de France : 4 équipes en triplette et 2 dans toutes les autres catégories. Pour les jeunes, la qualification se fait par la région.
- Qualificatifs aux Championnats de France : il est confirmé que les juniors ne pourront pas participer aux qualificatifs seniors quels qu'ils soient. Pas de changement pour les autres catégories.
- La classification des joueurs : 12 points dans le CD39 pour être honneur en 2019.

13) Présentation des directives Régionales :

- Les CRC se déroulent dans chaque zone territoriale avec une phase finale en 2019 entre la Bourgogne et la Franche-Comté en CRC OPEN, Féminin, Vétéran et Jeunes. La réglementation fédérale concernant les tenues s'applique (haut et bas identiques dans les phases de qualification et au moment de la finale régionale).
- CRC OPEN, CRCF, CRC Vétéran et CRC Jeunes : les deux premiers au classement de chaque entité se retrouvent pour une finale régionale.
- Financement CRC OPEN et CRC Féminin:
- Chaque équipe en CRC OPEN et CRC Féminin règle des frais d'inscription : 50 €
- Le CR BFC dote ces deux CRC à hauteur de 200% du montant total des inscriptions.
- Chaque CD verse 350€ au CR BFC

Exemple de <u>prévision</u> en 2019 : 24 équipes en FC et 32 équipes en B = 56 x 50€ = 2 800 €. Le CR BFC dote du même montant donc 2 800 € + 350 € par CD x 8= 2 800 €. Donc ces deux CRC ont une dotation globale de 8 400 €.

- Chaque équipe reçoit une indemnité de 150 € en fin de saison.
- Chaque équipe qui participe à la finale régionale reçoit une indemnité supplémentaire de 150 € (4 équipes en CRC OPEN et 4 équipes en CRC Féminin).

Financement du CRC vétéran :

- Finale régionale avec 4 équipes.
- Le CR BFC verse une indemnité de 150 € par équipe.
- La finale territoriale Franche-Comté aura lieu le 19 septembre dans le Jura. Elle déterminera l'équipe qui ira en finale régionale BFC. Lieu à définir.

Financement CRC Jeunes

- Finale régionale avec 4 équipes.
- Le CR BFC verse une indemnité de 150 € par équipe.
- La finale territoriale Franche-Comté est prévue le 22 septembre. Elle déterminera les deux équipes qui iront à la finale régionale. Lieu non défini.

CNC pour les équipes BFC.

- Forfait de 500 € par équipe qui évolue en CNC OPEN et CNC Féminin.
- Forfait de 250 € par équipe qui participe au CNC Vétéran car 1 seul déplacement.
- Forfait de 250 € par équipe qui participe à la finale CNC Jeunes. (1 en B-M et 1 en C-J) car 1 seul déplacement + la part fédérale (800€)
- Cas particuliers : si une équipe remporte soit CNC1, CNC2 ou CNC3, elle reçoit une indemnité supplémentaire de 500 €. Même chose pour les féminines.

Championnat BFC.

- <u>Frais d'Hébergement</u>: le CD prend en charge la nuitée de ses joueurs précédant le championnat si plus de 150 kms du siège social du club. Forfait de 15€ par joueur.
- Restauration : le CD prend en charge le repas de la pause méridienne de ses joueurs : 16€ par repas.
- <u>Déplacement</u>: les frais de déplacement des équipes sont à la charge des clubs ou des joueurs.

Championnat de France.

- Répartition des équipes : 4 en triplettes, 2 dans toutes les autres catégories.
- Participation financière:
- Hôtellerie réglée en amont au prix réel : 1 chambre par joueur et 1 chambre pour le délégué. 2 nuitées pour la pétanque et 3 nuitées pour le jeu provençal. Petit-déjeuner et taxe de séjour.
- Indemnités de déplacement pour 1 voiture à 0.30 € du km.
- 20 € par repas.
- 10 € pour la photo d'archivage.

D'autre part, pour toute équipe qui atteint les quarts de finale au championnat de France, elle reçoit une récompense de la part du CR BFC :

- 50 € par joueur/joueuse en quart.
- 100 € par joueur/joueuse en demi.
- 150 € par joueur/joueuse finaliste.
- 200 € par joueur/joueuse champion (ne) de France.

(Applicable dès 2018 : 2 équipes jurassiennes concernées : doublette mixte et triplette jeunes).

- Marathon jeunes le 17 février 2019 à Mont sous Vaudrey avec des équipes bourguignonnes.
 Chaque CD (8) participe à hauteur de 200 € et le CR BFC dote de 500 €. Donc 2 100 € de dotation
- Formation au BF1 le........ L'examen BF1 aura lieu début février au niveau régional. Les frais de déplacement des candidats à la formation sont à la charge des CD. Les frais pour l'examen sont pris en charge par le CR BFC sur présentation de justificatif.
- Marathon féminin à Dijon en fin d'année 2019.
- Examen régionalisé d'arbitre régional : le 20 janvier 2019 à Mont sous Vaudrey. Les frais de déplacement à l'examen sont à la charge des CR BFC sur présentation d'un justificatif. La préparation en amont se fait au niveau de chacun des CD. Les candidatures doivent être validées par le Président de CD avant transmission au Comité Régional. Candidat : M. Hervé ROUX.
- Suppression du championnat triplette mixte en Franche-Comté.
- Le calendrier des concours régionaux est soumis à l'approbation du Président du Comité Régional (M. Robert DUTRONC) avant fin septembre. Les arbitres devront être prioritairement des arbitres de ligue et les délégués seront désignés par les CD.
- AG du Comité Régional BFC s'est tenue le 1^{er} décembre à Belfort. Très constructive.

14) Désignation des délégués au Congrès de la Fédération :

Il aura lieu à TROYES, du 11 au 13 janvier 2019 :

Paulo DE BASTOS, BACHELEY Dominique, Patrick CROTET et VALET Christian.

Désignations approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

15)Intervention de Monsieur Claude AZEMA:

Claude est revenu sur quelques points abordés tout au long de l'AG, en particulier sur la question émise par Grégory BONNOT portant sur les aides que nous aurions pu sollicitées auprès d'autres collectivités. Claude précise qu'aucune collectivité ne participe financièrement à l'achat d'un bien immobilier.

Il apporte également une précision sur l'appellation de « club en sommeil » : Cette appellation est erronée car un club en sommeil n'existe pas juridiquement parlant : Il adhère ou non à un comité ou une fédération.

Dans un deuxième temps, son intervention a porté principalement sur la candidature du sport boules aux jeux olympiques. Le CIO devrait donner sa réponse au cours du premier semestre 2019. Claude a bon espoir car le cahier des charges qu'il présente, colle au plus prêt de celui qui est exigé par le CIO.

Récipiendaires Diplômes et Médailles AG 2018

RAZAFINDRAKOTO Davida: 3907523 (L'Etoile

Jura)

Diplômes d'honneur :

SAILLARD Vanessa: 3900769 (Sportivement

Pétanque)

PROST-BOUCLE Kévin: 3905290 (L'Etoile Jura)

KEIGNAERT Fabian: 3905643 (Gouriboule)

MONNET Fabien: 3905851 (Gouriboule)

MONNET Serge: 2501768 (Gouriboule)

JACQUIN Pierre: 3908266 (Mont sous Vaudrey)

BRENIAUX Aurélie : 3905928 (Mont sous Vaudrey)

COLIN Stéphane: 3908552 (Mont sous Vaudrey)

MAITREJEAN Philippe: 3907625 (Mont sous

Vaudrey)

NICEY Dominique: 3907522 (Mont sous Vaudrey)

CHAPOUTOT Fabien: 3908690 (Salins les Bains)

MARECHAL Hélène : 3907758 (Pont de Poitte)

BOBILIER René: 3902647 (ABJ)

DEBOT Patricia: 3908368 (ABJ)

BANRY Pierre : 3907882 (ABJ)

MERCIER Michel: 3900227 (ABJ)

PERBET Lucien: 3903712 (ABJ)

PETITJEAN Jean-Paul: 3908326 (ABJ)

PLESIAT Michel: 3900091 (ABJ)

PUTIN Yohann: 7110344 (ABJ)

VINCENT Pierre: 3900210 (ABJ)

Médaille de Bronze :

DELACROIX Serge: 3908747 (Pont de Poitte)

JEANNIN-GUY Bernard: 3908816 (Pont de Poitte)

VUATTOUX Bernard: 3907304 (Pont de Poitte)

PIVARD MARC: 3902448 (Champagnole)

INVERNIZZI Jean-Marie: 2503670 (Champagnole)

LONCHAMPT Jean-François: 2503574

(Champagnole)

GUYON-GELLIN Roland: 3906629

(Champagnole)

GUYON-CATRAN Alain: 3908646 (Champagnole)

SALVI Jean-Claude: 3907923 (Champagnole)

LACROIX Christian: 3908787 (Champagnole)

TUMEO Pierre-Denis: 3908245 (Arbois)

MONNERET Aline: 3903706 (PCHS)

BONIN Jérôme : 3907721 (Morez)

PROTET Donat: 3905730 (Morez)

VESPA Bruno: 3907654 (Morez)

COQUATRIX Catherine: 3908357 (Montmorot)

PETIOT Christian: 3900529 (Montmorot)

RAFFIN Philippe: 3908200 (Montmorot)

GUILLEMENEY Valérie: 3900991 (Sportivement

Pétanque)

BONNOT Grégory: 3900937 (L'Etoile Jura)

LAVERSENNE Grégory: 3900264 (Bletterans)

MILLET Jacques: 3903242 (Moirans)

KEIGNAERT Aurore: 3905644 (Gouriboule)

ROUSSELOT-EMART Gaëlle: 3901314

(Gouriboule)

NICOD Laëtitia: 3906117 (Gouriboule)

JOBARD Marcelin: 02124250 (Moissey)

SEPREZ Christian: 3907652 (Mont sous Vaudrey)

PARIS Florine: 3907068 (Pont de Poitte)

LACROIX Fabien: 3908461 (Pont de Poitte)

Médaille de Bronze (suite):

MATHURIAU Claude: 3905086 (Pont de Poitte)

BARON-CATTENOT Josiane: 3907963

(Champagnole)

BINDA Samuel: 3901008 (Champagnole)

AUCLAIR Daniel: 3905096 (Bletterans)

LE ROUX Jean-Luc: 3905739 (Saint Claude)

LEBLANC Michel: 3903701 (ABJ)

PLATHEY Jean-Paul: 3900403 (ABJ)

POIRIER Jean: 3900438 (ABJ)

MENIS Romain: 3902872 (Orgelet)

Médaille d'Argent:

BRIDE Fabrice: 3900847 (Arinthod)

DOLE Laurent: 3901601 (Salins les Bains)

GRUARDET Josette: 3906265 (Mont sous

Vaudrey)

GAUCHET Jean-Claude: 3905667 (Mont sous

Vaudrey)

PILLOT Yves: 3901043 (Champagnole)

DA COSTA Nadia: 3900692 (Orgelet)

Médaille d'Or:

VAUCHEY Daniel: 3901500 (Salins les Bains)

PERRUSSEL Michel: 3907025 (Mont sous

Vaudrey)

DUCROT Jean-Claude: 3905386 (Pont de Poitte)

MICHEL Chantal: 3901027 (Champagnole)

RUIDAVETS Hubert: 3901001 (Champagnole)

Il est 19h30 : L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée par le Président.

PIECES ANNEXEES AU COMPTE RENDU

COMITE DU JURA CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

L'organisation d'un championnat, généralement qualificatif pour un championnat de France, doit se dérouler dans les meilleures conditions. Le présent document stipule les charges qui incombent à tout organisateur dès lors que sa candidature aura été acceptée par les responsables du Comité Départemental du Jura.

La société organisatrice qui ne respectera pas ces consignes, ou celles données par le Comité Départemental le jour de l'épreuve, se verra refuser l'organisation de tels championnats pour les années suivantes et ses dirigeants pourront être sanctionnés par les instances habilitées en cas de fautes graves.

Si, pour diverses raisons, aucun club ou district n'est en mesure de prendre en charge l'organisation d'un championnat, celle-ci revient obligatoirement au Comité Départemental qui choisira la date et le lieu à sa convenance, étant entendu que le boulodrome régional sera légitimement prioritaire. Cette alternative, prévue par les textes fédéraux, permet de garantir le déroulement de tous les championnats dans le Comité Départemental du Jura.

1 : Organisation technique.

L'organisation technique et sportive est assurée par les membres du Comité Départemental. Toutefois, il est recommandé au club organisateur de déléguer une personne à la table de marque pour assister les responsables départementaux.

2 : Organisation matérielle.

Elle incombe entièrement à la société organisatrice.

Tirage au sort.

Il est réalisé par le responsable des championnats chargé de recueillir les inscriptions, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, le club organisateur peut être amené à avoir la charge de prévoir l'organisation matérielle (local avec prise de courant) du tirage au sort de tout championnat senior en présence d'un membre du Comité Départemental.

La date limite d'inscription aux championnats par courrier est fixée 7 jours avant celle par envoi mail, ceci en raison des délais devenus incertains de La Poste. Pour les championnats des catégories « jeunes », les inscriptions et le tirage au sort sont assurés par la commission des jeunes départementale. Le championnat triplette « jeunes » fait l'objet d'une inscription à l'avance.

Lors d'une organisation d'un championnat sur deux jours consécutifs, le tirage au sort a lieu dans l'ordre de qualification des équipes <u>le lendemain</u>. Les formations doivent être présentes un quart d'heure avant le coup de sifflet de l'arbitre. Si une équipe n'est pas présente, l'arbitre procèdera au tirage pour celle-ci (enveloppe ou appui sur touche informatique).

Début des championnats provençaux (doublette et triplette) le samedi matin à 8h30 comme les championnats régionaux. Les équipes triplettes au jeu provençal sont obligatoirement homogènes.

- Les championnats vétérans (doublette et triplette) débuteront à 8h30.
- Le championnat triplette mixte se déroulera sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.
- Le championnat tête-à-tête débutera à 8h30.
- > Pour les championnats BFC se déroulant dans le Jura, se référer au cahier des charges du CR BFC.

Table de marque.

- Elle doit être placée dans un lieu couvert avec tables et chaises permettant l'installation d'un matériel informatique et au minimum de deux personnes par championnat.
- > Elle doit recueillir et garder les licences déposées avant le début de la compétition.
- ➤ Une attestation en cas de perte peut être délivrée à un joueur pour une durée d'un mois, celleci sera réalisée par le Président du Comité Départemental ou, éventuellement, le responsable de l'établissement des licences et duplicata.
- ➤ Un joueur dont la licence ne passe pas au lecteur pourra jouer si le championnat est géré informatiquement et que la base de données est mise à jour.
- ➤ Un joueur qui a oublié sa licence pourra jouer dans les mêmes conditions mais devra s'acquitter d'une amende de 10€ au Comité Départemental.
- ➤ Elle veille au contrôle de celles-ci et du certificat de non contre indication à la pratique de la pétanque et du jeu provençal.
- > Tout changement de joueur doit être signalé avant le début de la compétition. Il ne sera accepté qu'à la condition que ce joueur n'ait pas été engagé dans une autre équipe.
- > Toute équipe qui se présente avec plus d'une heure de retard est irréversiblement éliminée.
- > Quand deux championnats se déroulent sur le même week-end, un jeune ne peut s'inscrire que dans l'une des deux compétitions.
- > Un jeune peut prétendre jouer que dans la catégorie supérieure à la sienne sans surclassement.
- Une seule mutation extérieure sera autorisée dans les équipes (jeunes compris).
- Des panneaux d'affichage (plan des terrains, tirages, jury...) seront prévus.
- Une bonne sonorisation, audible de tous les sites ainsi que de la buvette, devra être installée.
- L'affichage d'un jury composé de 3 à 5 membres : il peut être composé du délégué départemental, d'un arbitre et d'un membre du Comité d'Organisation.

Parties.

- > Prévoir un nombre de terrains suffisant en se renseignant auprès du Comité Départemental après la clôture des inscriptions (un nombre indicatif est donné en annexe).
- Un plan d'ensemble devra être affiché à la table de marque.
- ➤ Chaque terrain devra avoir les dimensions minimales suivantes : 3 mètres de large (2,5 mètres exceptionnellement en tête-à-tête) et 12 mètres de long. Pour le jeu provençal, les jeux

feront au minimum 4 mètres de large sur 24 mètres de long. Les jeux sont délimités par de la ficelle.

- ➤ Chaque terrain d'extrémité, à la pétanque comme au jeu provençal, doit avoir 1 mètre de plus en largeur afin de préserver la largeur maximale pour le lancer du but. Cette mesure s'applique dès le début de la compétition.
- ➤ La ligne de fond qui entourait les terrains n'existe plus et doit disparaître même dans les carrés d'honneur.
- Les terrains sont numérotés en dehors de la ligne de perte.
- Interdiction de tracer des terrains bout à bout (laisser une allée de 30 cm au minimum).
- Lors de la première journée d'un championnat se déroulant sur deux jours consécutifs, le jury apprécie les conditions qui lui permettent éventuellement de supprimer un tour ou d'en ajouter un en veillant à ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.
- Lors d'un championnat débutant le matin ou au 2ème jour d'un championnat, le jury prend les dispositions adéquates quant à l'arrêt des parties au moment de la pause méridienne : soit arrêt à midi pour tous, soit arrêt après la fin d'un niveau de la compétition. Dans ce cas, le jury informera les joueurs de l'heure de reprise qui ne pourra pas être fixée au-delà de 14h30.

Carrés d'honneur.

- ➤ Il sera constitué de <u>quatre jeux</u> de 3 mètres sur 12 au minimum (si possible de 4 mètres sur 15) pour la pétanque et de 4 mètres sur 24 pour le jeu provençal. Ne pas oublier le mètre supplémentaire pour les jeux d'extrémité si le choix s'est porté sur 3 mètres de large.
- Le carré d'honneur sera ceinturé de barrières métalliques placées au minimum à 30 cm de la ligne de perte à la pétanque et à 1 m 50 de la ligne de perte pour le jeu provençal.
- ➤ Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira des plaquettes pour l'indication du nom des équipes et de l'évolution du score. Il pourra remédier à ce manque par l'annonce en fin de mène au micro de l'évolution du score.
- ➤ En accord avec le Comité Départemental et l'arbitre de la compétition, des cercles matérialisés peuvent être utilisés.
- Le carré d'honneur est vivement souhaité lors des championnats jeunes.

Eclairage.

L'organisateur veille à prévoir un éclairage suffisant pour toutes les parties disputées en nocturne (au moins 16 jeux pour les grands championnats).

Arbitrage.

- Le championnat est arbitré par un ou plusieurs arbitres mandatés par la commission arbitrale départementale.
- L'arbitre est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour faire respecter le règlement officiel ainsi que les règlements annexes.

Tenues.

La tenue homogène est obligatoire dès le début de la compétition. Les joueurs peuvent jouer indifféremment en tee-shirt, polo ou blouson à condition que l'identification du club soit clairement apposée.

- Les joueurs participant à un championnat régional BFC doivent revêtir une tenue sportive homogène (haut et bas).
- > Le port du jean est interdit.
- > Se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

Commodités.

L'organisateur devra, à proximité des terrains, mettre à disposition des compétiteurs des toilettes hommes et femmes et en assurer l'entretien pendant toute la durée du championnat.

Restauration.

➤ Pour les championnats régionaux qui débutent le matin, une restauration simple, rapide et peu coûteuse (16€ maximum) sera proposée aux joueurs, délégués du Comité Départemental et arbitres. Elle pourra prendre soit la forme de repas pris sur place, soit organisée dans une salle des fêtes, un foyer ou de réservations dans un restaurant.

Buvette.

- L'organisateur proposera des consommations à prix raisonnables ainsi qu'une boisson pilote non alcoolisée au tarif préconisé par le Comité Départemental. (1 €)
- L'organisateur veillera à installer la buvette (ou ses buvettes) suffisamment éloignée(s) des aires de jeux afin d'éviter toute gêne et nuisance sonore.

Protocole.

Personnalités locales.

- ➤ Le club organisateur aura la charge d'inviter les personnalités locales (maire, Conseil **Départemental**, responsable des sports...) à la remise des récompenses ou à un vin d'honneur prévu à une heure qui convient le mieux à leur emploi du temps.
- > Il invitera la presse.

Récompenses à la charge du Comité Départemental.

- > Prévoir la remise des récompenses à l'issue du championnat : coupes, trophées...
- Prévoir la dotation pour les championnats non qualificatifs (doublette vétérans, triplette mixte et tir de précision) Dans ces cas, les clubs paient leurs inscriptions, l'organisateur verse son forfait habituel et le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se en dotation ou en chèque : 8 joueurs en doublette vétérans et 12 joueurs en triplette mixte. Les catégories jeunes ne sont pas concernées car il n'y a pas d'engagement d'inscriptions.

Secours.

Les organisateurs devront disposer d'un moyen d'appel rapide à un service de secours et avoir prévu une trousse de premiers soins.

3 : Contraintes financières.

- Sont à la charge du club organisateur :
- L'indemnisation des arbitres suivant le barème du Comité Départemental : 40€ (1/2 journée), 70€ (la journée) et 0.30€ du kilomètre.
- La restauration et les boissons des responsables de la table de marque et du corps arbitral.
- > Une boisson et un sandwich (ou pâtisserie) pour chaque compétiteur des catégories jeunes.
- ➤ Le versement au Comité Départemental d'un forfait de 1 euro par joueur participant au championnat (excepté les championnats jeunes).
- L'achat de fleurs destinées aux finalistes féminines ainsi que l'achat de toutes récompenses que l'organisateur souhaiterait offrir en complément de celles prévues par le Comité Départemental pour les finalistes.
- Le vin d'honneur à servir aux personnalités à la suite de la remise des récompenses aux champions et vice-champions.
- > Selon les critères d'éloignement du délégué de son domicile et d'horaire tardif de fin de première journée, les frais d'hébergement seront pris en charge par le CD 39.

4 : Sponsorisation.

La publicité des sponsors est autorisée mais elle doit être validée par le Comité Départemental qui se réserve le droit d'imposer d'autres partenaires comme la sponsorisation par des fabricants de boules.

5: Manifestations annexes.

➤ Les manifestations annexes (concours complémentaires, concours de points, tombola...) sont laissées à l'entière initiative du club organisateur. Elles ne devront en aucun cas gêner les compétiteurs et les responsables de la table de marque. Prévoir un bureau et une sonorisation distincts

Annexe A Dispositions à prévoir pour un championnat

championnat	durée	Horaire de début Le samedi	Horaire de reprise Le dimanche	Terrains
Triplette Provençal	2 jours	8h30	8h30	30
Triplette Sénior	1 jour et demi	14h00	8h30	65
Triplette Promotion	1 jour et demi	14h00	8h30	30
Triplete Féminin	1 jour et demi	14h00	8h30	25
Triplette Mixte	1 jour et demi	14h00	8h30	60
Triplette Vétérans	1 jour	8h30 (pas en WE)		30

Triplettes Jeunes	1 jour	10h00		25
Doublette Provençal	2 jours	8h30	8h30	40
Doublette Sénior	1 jour et demi	14h00	8h30	120
Doublette Féminin	1 jour et demi	14h00	8h30	40
Doublettes Jeunes	1 jour	14h00		30
Doublette Mixte	1 jour et demi	14h00	8h30	90
Doublette Vétérans	1 jour	8h30 (pas en WE)		40
Tête à tête Sénior	1 jour	8h30		150
Tête à tête Féminin	1 jour	8h30		35
Tête à tête Jeunes	1 jour	14h00		25
Tir de Précision	1 jour	8h30	Entre 5 et 6 pas	de tir

Le nombre de terrains est donné à titre indicatif. D'autre part, certains championnats peuvent connaître un changement d'horaire, soit par décision du Comité Départemental, soit au regard des conditions de jeu (climat, éclairage, nombre d'équipes...) ou d'un événement particulier (élections, conditions d'accès au lieu de la compétition (accidents, bouchons, déviations...)).

En cas d'absence d'une équipe, il est appliqué les pénalités au bout d'un quart d'heure après la reprise et élimination totale de cette formation au-delà d'une heure. S'il s'agit de l'absence de deux équipes qui s'affrontent au moment de la coupure de midi, l'élimination des deux formations intervient au bout d'un quart d'heure après la reprise imposée par l'arbitre, étant considéré qu'il s'agit là d'un cas de connivence comme le prévoit le règlement. (art 31 et 34)

Annexe B

Constitution des équipes pour les qualificatifs aux championnats du Jura

Championnats en triplette

Triplette Sénior pétanque	Sénior ou	Appartenance	Un joueur non
et Promotion	Junior	au même club	européen autorisé
Triplette Sénior Provençal	Sénior ou Junior	Triplette homogène au	Un joueur non
Triplette Seriioi Provençai	Seriioi ou auriioi	championnat du Jura	européen autorisé
Triplette Féminin	Sénior ou Junior	Appartenance	Une joueuse non
Implette Femiliiii	Seriioi ou suriioi	au même club	européenne autorisée
Triplette Junior	Junior ou Cadet	Triplette mitigée	Championnat du Jura

		autorisée		
Triplatta Cadat	Cadet ou minime	Triplette mitigée	Championnat du Jura	
Triplette Cadet	Cadel ou minime	autorisée	Championnat du Jura	
Triplette minime	Minime ou	Triplette mitigée	Champiannet du Jura	
Triplette millime	Benjamin	autorisée	Championnat du Jura	
Triplette Benjamin	Benjamin	Triplette mitigée	Championnat du Jura	
Triplette Berijamin		autorisée	Championnat du Jura	
Triplette Vétérans	Vétérans	Appartenance	Un joueur non	
	60 ans et plus	au même club	européen autorisé	

CHAMPIONNATS TÊTE-À-TÊTE

Tête-à-tête senior	Sénior ou Junior	joueur de nationalité européenne
Tête-à-tête féminin	Sénior ou Junior	joueuse de nationalité européenne
Tête-à-tête junior	Junior ou Cadet	Pas de championnat de France
Tête-à-tête cadet	Cadet ou Minime	Pas de championnat de France
Tête-à-tête Minime	Minime ou Benjamin	Pas de championnat de France
Tête-à-tête benjamin	Benjamin	Pas de championnat de France
Tir de précision	Sénior ou Féminin	Pas de championnat de France

Le présent cahier des charges d'organisation d'un championnat départemental est approuvé le **8 décembre 2018.** Il est réactualisé en tenant compte des nouvelles mesures fédérales et des aménagements pris par le Comité Départemental du Jura.

Le Président du CD 39 Le secrétaire Général

Paulo DE BASTOS Michel PERRUSSEL

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE DU JURA

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 Le présent Règlement Intérieur a pour but de compléter les statuts du Comité du Jura de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Il peut être lui-même complété ou modifié à tout moment par le Bureau du Comité sous réserve d'approbation par la Prochaine assemblée générale.

ORGANISATION ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Article 2 L'organisation interne des clubs affiliés au Comité du Jura ne regarde qu'eux (à condition que leurs statuts soient en accord avec la loi du 1er Juillet 1901, des statuts de la F.F.P.J.P. et du Comité du Jura), mais seuls les membres licenciés sont habilités à faire partie de leur Comité Directeur, à participer aux épreuves officielles et peuvent bénéficier des avantages relatifs aux assurances.

Les Sociétés fixent librement le prix de vente des licences à leurs adhérents. Elles en tiennent des états qu'elles doivent envoyer régulièrement au responsable désigné du Comité Départemental.

Chaque club affilié est tenu d'organiser, au moins, un concours officiel par année.

Article 3 Chaque club doit posséder en son sein au moins un arbitre officiel. A cet effet, il peut présenter autant de candidats qu'il le désire aux examens organisés par la Commission d'Arbitrage sous l'égide du Comité Départemental.

Article 4 Les Clubs doivent être représentés à l'Assemblée Générale du Comité Départemental. Les clubs absents et non excusés devront payer une amende de 150 Euros (article 8 1er paragraphe des statuts du COMITE du JURA). En tout état de cause, ils sont engagés par les décisions qui y sont prises et ils doivent y conformer leurs actions.

En cas de manquement à ses obligations, un club peut être déféré devant la commission de Discipline du Comité Départemental qui siège suivant le Règlement Disciplinaire de la FFPJP. Les sanctions encourues par les clubs peuvent être des blâmes, des amendes, voire la radiation.

Les arbitres sont conviés à l'Assemblée Générale.

Un club peut, à tout moment, se retirer du Comité Départemental, après s'être mis en règle avec lui.

OBLIGATIONS DES JOUEURS ET SANCTIONS

Article 5 Tous les joueurs licenciés au Comité Départemental doivent respecter les règlements de la F.F.P.J.P. (Administratif, Sportif et de Jeu) et les normes édictées par les Assemblées Générales du Comité Départemental. Toutes les compétitions mises en place par la Fédération qui sont jouées dans l'enceinte du boulodrome régional respectent le règlement FFPJP. Pour exemple : Championnat, Coupe de France, Championnat des clubs.

Article 6 Les Joueurs doivent participer en priorité aux compétitions organisées par les Clubs affiliés au Comité Départemental ou sous sa responsabilité. Ceux qui participeraient à un concours dit « sauvage ou pirate » organisé dans le même secteur qu'une épreuve inscrite au calendrier

départemental encourent des sanctions. Il est d'ailleurs rappelé que les avantages de l'assurance sont suspendus durant toute participation à un concours non reconnu par la F.F.P.J.P. et ses Organismes.

En cas de retour précipité d'un joueur ou d'une équipe (la veille du dernier jour du championnat de France), le joueur ou l'équipe sera tenu de rembourser au Comité Départemental la nuitée et le repas du dimanche midi sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 7 Les sanctions à l'encontre des clubs, des Joueurs ou des Dirigeants sont prononcées par la Commission de Discipline (Sauf les infractions comportant une sanction automatique), conformément aux prescriptions du Code de Discipline de la F.F.P.J.P.

La composition de la Commission Départementale de Discipline (définie par l'Article 1 du Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.) comprend au moins 5 membres. La majorité de ses membres doit être extérieure au Comité Directeur Départemental.

Les membres de la Commission Départementale de Discipline sont choisis par le Comité Départemental pour la durée de son mandat. (quatre ans)

Celle-ci fonctionne selon les modalités prévues par le Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.

ORGANISATION DES CONCOURS ET CHAMPIONNATS

Article 8 Chaque société organise librement ses concours selon la formule de son choix, à l'exception de toute formule de qualification aux points.

Elle peut les doter en espèces ou en nature, sous réserve que la valeur de la dotation ne soit jamais inférieure au montant des inscriptions augmentée de 40 %. Pour la vérification, elle doit répondre à toute demande du Comité Départemental qui a, dans ses fonctions, celle de veiller au respect de cette disposition.

Article 9 Les clubs doivent inscrire leurs concours au calendrier établi en début de saison accompagnés du ou des arbitre(s) désigné(s). Il leur sera cependant loisible d'en organiser d'autres à des dates restées libres à condition d'en demander l'autorisation à l'avance au Comité Départemental et d'en informer les autres sociétés.

Ils peuvent également prendre en charge des épreuves mises sur pied par des organisateurs non constitués en club. Ils assument alors les mêmes responsabilités vis-à-vis du Comité Départemental que pour leurs propres concours. (Dotation, Arbitrage, résultats, Contrôle des licences etc...)

Article 10 Les clubs doivent renvoyer après chaque concours inscrit au calendrier les résultats de ceux-ci (général et complémentaire avec réinscription(s)) au responsable des concours et championnats.

Article 11 Les Championnats Départementaux se déroulent obligatoirement par poules, avec des équipes constituées par des joueurs appartenant au même club, sauf pour les catégories de jeunes pour lesquelles les équipes peuvent être mitigées selon les règles prévues par la F.F.P.J.P.

Pour tous les championnats seniors, les inscriptions doivent parvenir à l'avance au responsable désigné. Soit par envoi informatique, soit par courrier : dans ce deuxième cas, la date limite de réception est fixée 7 jours avant celle par voie informatique compte tenu des délais imposés par La Poste. Le paiement du montant des engagements est réalisé selon le mode souhaité par le Comité Départemental qui aura validé ce procédé par un vote lors de l'Assemblée Générale.

Article 12 Le Comité Départemental veille au respect du cahier des charges des championnats par les sociétés organisatrices, notamment en ce qui concerne l'organisation matérielle. Il peut demander que des modifications nécessaires soient apportées. Les clubs reçoivent alors le cahier des charges avec le compte-rendu de l'Assemblée Générale et/ou peuvent le consulter sur le site Internet du CD 39.

Le tirage au sort est réalisé par le responsable des championnats, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, il peut être réalisé au siège du club organisateur avec la présence obligatoire d'un membre du Comité Départemental. C'est également un ou plusieurs membres du Comité Départemental qui assument la responsabilité de la tenue de la table de marque, assisté(s) par les dirigeants du club organisateur.

Article 13 Dans la mesure de ses moyens financiers (selon un forfait préétabli) le Comité Départemental déplace les équipes qualifiées aux Championnats de France suivants: Triplettes Masculin, Triplettes Promotion, Tête à Tête Masculin, Tête à tête Féminin, Doublettes Masculin, Doublettes Féminin, Triplettes Féminin, Doublettes Provençal, Doublettes Mixtes, Triplettes Vétérans et Triplette Provençal.

Article 14 Le Comité Départemental désigne pour chaque Championnat de France un délégué officiel parmi ses membres. C'est à lui que sera confié le montant du forfait décidé auparavant lors de l'établissement du budget prévisionnel et il devra rendre compte de son utilisation.

Sur place, il appartient au délégué de représenter ses équipes auprès des organisateurs et de veiller à ce que les conditions d'hébergement sont compatibles avec les moyens dont il dispose. Sauf cas exceptionnel, aucune majoration ne sera reversée à ce titre.

Au retour le délégué doit rendre compte au Comité Départemental des conditions du séjour et des résultats obtenus par les joueurs dont il avait la charge.

Le délégué se doit de respecter la charte du délégué adoptée par le Comité Départemental.

Article 15 Les Championnats seniors Triplette pétanque, Triplette mixte et Doublettes pétanque se déroulent sur un jour et demi, avec le début le samedi après-midi à 14h.

Les championnats Triplette provençal et Doublette provençal se déroulent sur deux jours avec un début le samedi matin à 8h30.

Les autres Championnats se déroulent sur une seule journée en débutant le matin pour les seniors et féminines (Tête à tête, Vétérans et tir de précision) et après-midi pour les jeunes (sauf pour le Triplette jeunes)

Les clubs candidats à l'organisation versent au Comité un forfait fixé par l'Assemblée Générale.

INSTANCES DIRIGEANTES DU COMITE DEPARTEMENTAL

Article 16 L'instance souveraine du Comité Départemental est l'assemblée générale qui dispose de toutes les prérogatives définies par les statuts ainsi que par les lois et les règlements en vigueur. Son mode de fonctionnement est également défini par les statuts.

Article 17 Entre les assemblées générales, le Comité Directeur et le Bureau assurent le fonctionnement du Comité Départemental.

Le Comité directeur comprend un maximum de 21 membres, dont au minimum quatre féminines. Ses membres sont désignés par élection en assemblée générale. Les candidats au Comité Départemental doivent faire acte de candidature par écrit (dans un délai défini par le Comité Directeur) auprès du Président en titre.

Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par an, une fois en cours de saison et une fois en fin de saison. Il peut cependant être convoqué à tout moment par le Président du Comité.

Article 18 Le Bureau du Comité Départemental, conformément aux statuts, est élu par l'assemblée générale. Il comporte au minimum 10 membres dont un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dont un Président Délégué, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier Général, Un Trésorier Adjoint.

Article 19 Le Président, élu par l'assemblée générale, agit conformément aux statuts pour représenter le Comité Départemental et assurer son fonctionnement. Il doit faire respecter les statuts et les règlements de la F.F.P.J.P. dont il est le représentant. En cas de carence ou d'impossibilité d'agir, ses fonctions sont exercées par le Vice-Président délégué. Il doit notamment, dans la mesure du possible, se rendre aux congrès nationaux et régionaux. Il participe à la vie sportive dans le département, notamment au sein du C.D.O.S.

Article 20 Le responsable des concours et championnats assume toutes les responsabilités relatives aux compétitions organisées sur le territoire du département. A ce titre, il assiste à la Commission du règlement et de l'Arbitrage, veille à la régularité des concours et au respect des règles fixées par le Comité, et en Général, agit au nom du Comité Départemental pour tout ce qui concerne les compétitions départementales.

Article 21 Le Président de la Commission des jeunes et technique est élu parmi les membres du Comité Départemental. La commission est ouverte aux responsables et éducateurs des jeunes de toutes les sociétés. Elle est chargée de financer les déplacements des jeunes sur les championnats départementaux, les championnats régionaux et/ou les compétitions nationales dans la limite de la somme qui lui est allouée par le Comité Départemental chaque année. Elle organise régulièrement des stages de détection et de sélection (jeunes, espoirs et féminines) selon le calendrier national. Elle est également habilitée à accorder des subventions aux clubs qui oeuvrent particulièrement dans ce domaine et à promouvoir toute action susceptible de développer la pratique de la pétanque parmi les jeunes.

Article 22 Le Président de la commission arbitrale est élu parmi les membres du Comité Départemental. Il veille à pourvoir tous les championnats en arbitres et les autres compétitions supposant une désignation par ladite commission : exemple : la Coupe de France dont le forfait est

de 40 € (2 0€ par club) pour les tours départementaux et 40 € pris en charge par le Comité Départemental dès le premier tour régional.

La commission désigne des arbitres neutres uniquement pour tous les tours départementaux.

Article 23 En début d'année, chaque club se procure les licences qu'il désire aux conditions fixées par l'assemblée générale sur proposition du trésorier du Comité Départemental. Toute licence non rendue à la date limite arrêtée par le Comité Départemental sera définitivement mise au compte du club défaillant. Des demandes complémentaires peuvent être formulées en cours d'année.

Article 24 Le règlement intérieur du Comité Départemental est complété par un règlement intérieur élaboré spécifiquement pour le boulodrome régional de Mont sous Vaudrey. De fait, les deux textes veillent à garder une même finalité en évitant toute dissonance qui nuirait à leur application.

MUTATIONS

Article 25 A l'intérieur et à l'extérieur du Comité Départemental les mutations entre clubs sont entièrement libres. Le club quitté ne peut s'opposer à une mutation que pour des raisons bien établies, non-régularisation de la situation financière du licencié par exemple.

Les demandes de mutation doivent être adressées au Président du club quitté tout au long de l'année puis transmises au Président du Comité Départemental avec l'accord du Président concerné, accompagnées du montant du droit de mutation prescrit par la F.F.P.J.P.

Fait à Lons le Saunier, le 8 décembre 2018.

Le Secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du Comité Départemental
Paulo DE BASTOS